Guide de référence pour le recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante

Réseau EPAC

Institut de Veille Sanitaire

Ce document contient l'ensemble des éléments nécessaire au recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC). Il a été établi par Bertrand Thélot, Cécile Ricard (InVS) et Marc Nectoux (Université Paris 5), et a bénéficié des remarques des partenaires dans les hôpitaux du réseau tout au long de l'année 2004. La relecture finale a été assurée par François Belanger et Sandrine Fosse (InVS).

Le contenu de ce document peut faire l'objet de citation ou diffusion sous la référence suivante : B. Thélot, C. Ricard, M. Nectoux. *Guide de référence pour le recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante*. Réseau EPAC, Institut de veille sanitaire, décembre 2004.

Contact :

Institut de veille sanitaire
Département maladies chroniques et traumatismes, unité traumatismes,
12 rue du Val d'Osne – 94415 Saint Maurice cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 79 69 91 – Courriel : accidents@invs.sante.fr

Sommaire

Présentation **5**

1. **Les accidents de la vie courante** **5**
2. **L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante** **7**

Règles d'enregistrement et de codage **9**

1. **Inclusion des cas dans EPAC** **9**
2. **Exemples** **10**
3. **Remarques complémentaires** **11**

Liste et contenu des items **13**

1. **Format d'enregistrement des items** **13**
2. **Définitions des items** **15**

Nomenclatures **25**

1. **Codes géographiques Insee des pays de résidence** **26**
2. **Codes de la nomenclature européenne V2000** **31**
   - **Lieu** *(item 28)* **33**
   - **Mécanisme** *(item 29)* **37**
   - **Activité** *(item 30)* **39**
   - **Sport** *(item 31)* **41**
   - **Lésion** *(items 32, 35 et 38)* **49**
   - **Partie lésée** *(items 33, 36 et 39)* **51**
   - **Produits** *(items 42, 43 et 44)* **53**

Annexe. Mode d'emploi du logiciel de saisie **131**

Présentation

1. Les accidents de la vie courante

a) Définitions

La définition classique d'un traumatisme est la suivante : « Les traumatismes (en anglais : *Injury*) sont des blessures causées par l'exposition aiguë à des agents physiques comme l'énergie mécanique, la chaleur, l'électricité, les produits chimiques et les rayonnements ionisants, qui interagissent avec le corps dans des proportions ou a une vitesse qui dépasse le seuil de tolérance humaine. Dans certains cas (noyade et gelures), les traumatismes résultent de la privation subite d'un agent essentiel comme l'oxygène ou la chaleur » (traduit de [1]). L'Organisation mondiale de la santé décrit encore le traumatisme comme « une lésion corporelle provoquée de manière subite ou brève par une énergie violente sur l'organisme. Il peut s'agir d'une lésion physique résultant d'un transfert soudain ou excessif d'énergie qui dépasse le seuil de tolérance physiologique ou de l'atteinte d'une fonction résultant d'une privation d'un ou de plusieurs éléments vitaux (air, eau, chaleur), comme en cas de noyade, de strangulation ou d'hypothermie. Le laps de temps qui s'écoule entre l'exposition à l'énergie et l'apparition du traumatisme est bref » [2]. Cette dernière notion est importante, quoique imprécise, puisque le « délai court » entre l'exposition et le traumatisme n'est pas quantifié.

On inclut donc dans ces définitions les noyades (manque d'oxygène), l'hypothermie (manque de chaleur), la strangulation (manque d'oxygène), les accidents de décompression ou la maladie des caissons (excès d'azote) et les empoisonnements (par substances toxiques). On exclut les conséquences d'un stress persistant ou répété, comme le syndrome du canal carpien, les douleurs dorsales chroniques, les empoisonnements dus à des infections. Sont également exclus de la définition les désordres mentaux et l'incapacité chronique, bien qu'ils puissent être des conséquences de traumatismes physiques. Quant aux décès liés aux conséquences de la chaleur (canicule), ils sont le plus souvent non comptés parmi les traumatismes.

Les traumatismes sont répartis en deux groupes :

- les traumatismes intentionnels qui comprennent les suicides et tentatives de suicide, les agressions et violences, les faits de guerre ;
- les traumatismes non intentionnels qui constituent les accidents à proprement parler et que l'on répartit habituellement en :
    - accidents de la circulation ;
    - accidents du travail ;
    - accidents de la vie courante.

On peut retenir aussi la définition de l'Union européenne pour qui un accident est un « évènement indépendant de la volonté de l'homme, caractérisé par la libération soudaine d'une force extérieure, qui peut se manifester par une blessure corporelle » [3].

Un accident de la vie courante (AcVC) apparaît donc dans ce cadre comme un traumatisme non intentionnel qui n'est ni un accident de la circulation ni un accident du travail. Cette conception des AcVC est en partie conventionnelle : dans une autre acception, on pourrait en effet soutenir que les accidents de la circulation sont un sous-ensemble des AcVC ! De fait, on inclut souvent les accidents de vélo dans les AcVC. On notera aussi qu'il peut y avoir parfois un certain flou dans la distinction entre traumatisme intentionnel et non intentionnel : lors d'une activité sportive, par exemple, un comportement ayant entraîné un accident peut être considéré comme partiellement intentionnel car lié plus ou moins explicitement à une prise de risque volontaire.

Les AcVC sont usuellement répartis selon le lieu ou l'activité :

- les accidents domestiques, se produisant à la maison ou dans ses abords immédiats : jardin, cour, garage, et autres dépendances ;
- les accidents survenant à l'extérieur : dans un magasin, sur un trottoir, à proximité du domicile, etc. ;
- les accidents scolaires, incluant les accidents survenant lors du trajet, durant les heures d'éducation physique et dans les locaux scolaires ;
- les accidents de sport ;
- les accidents de vacances et de loisirs.

Les catégories d'AcVC peuvent se recouper : par exemple, un accident de sport peut aussi être un accident scolaire, ou un accident de loisir.

b) Les sources de données

Les sources de données épidémiologiques sur les AcVC sont peu nombreuses en France. Jusqu'à la fin des années 90, on n'a guère disposé, hormis quelques enquêtes ponctuelles, que de trois sources : le système d'enregistrement des causes de décès, permanent et exhaustif [4] ; les enquêtes menées entre 1987 et 1995 dans quelques régions par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CnamTS) [5] ; l'enquête développée à partir des années 80 dans le cadre du système européen *Ehlass* (*European Home and Leisure Accident Surveillance System*). Cette enquête, qui a longtemps bénéficié d'un soutien financier important de l'Union européenne, a été gérée jusqu'en 2000 par la Direction générale de la santé. Placée ensuite sous la responsabilité de l'InVS, elle a été remaniée et déclarée au Conseil national de l'information statistique sous l'appellation EPAC (Enquête permanente sur les accidents de la vie courante). Au niveau européen, cette enquête contribue désormais au système *Injury Data Base (IDB)*.

À côté de ces sources classiques, l'InVS a multiplié depuis 2001 le développement d'enquêtes sur les AcVC, seul ou en partenariat avec d'autres institutions : l'enquête décennale santé 2002-2003, menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ; les enquêtes Santé protection sociale menée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) ; le « cycle triennal d'enquêtes en milieu scolaire », en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation et de la santé. D'autres travaux, thématiques ou analytiques sont en projet ou en cours de réalisation comme l'enquête annuelle consacrée aux noyades mise en place depuis 2001, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur.

2. L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante

Le principe du recueil EPAC repose sur l'enregistrement des recours aux urgences pour AcVC dans certains hôpitaux, avec des données concernant la personne accidentée (âge, sexe, résidence, profil social), sa prise en charge (date et heure d'arrivée aux urgences, traitement, hospitalisation éventuelle), les caractéristiques immédiates de l'accident (mécanisme, lieu, activité, type de lésion, partie du corps lésée), les produits (agents, éléments) ayant causé ou étant impliqués dans l'accident. Enfin une courte description de l'accident est enregistrée en texte libre. Les hôpitaux qui recueillent les données pour EPAC sont volontaires, ils reçoivent une subvention et participent ainsi, conformément au Code de la santé publique, au Réseau national de santé publique.

Les données sont collectées de façon exhaustive, et transmises rapidement à l'InVS : les données du mois n doivent être transmises après validation au plus tard à la fin du mois n+2. Des analyses de qualité sont effectuées depuis 2002 au moins une fois par an dans chaque hôpital du réseau EPAC afin de garantir et de rendre compte de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité du recueil. Des journées sont tirées au sort (au moins une par trimestre) et les dossiers des patient venus aux urgences sont analysés pour décision d'inclusion ou non dans le recueil, et recodées dans les conditions locales. Chaque analyse donne lieu à un compte rendu adressé à l'hôpital, dans lequel sont précisés notamment les conditions d'accès aux dossier, l'exhaustivité du recueil sur les journées tirées au sort, le caractère complet et l'exactitude des items.

Le format actuel d'enregistrement des données, dénommé « EPAC03 », doit être utilisé dans tous les hôpitaux participant au réseau depuis le 1er janvier 2004. Il est compatible avec les spécifications européennes.

Le présent document contient les spécifications d'enregistrement et de codage des données de l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante au format « EPAC03 ».

Un logiciel de saisie compatible PC a été développé sous la responsabilité de l'InVS et peut être fourni gratuitement aux hôpitaux du réseau sur simple demande. Les spécifications d'utilisation de ce logiciel sont décrites plus loin. Les hôpitaux peuvent aussi développer leur propre logiciel de saisie, dont les caractéristiques de collecte, de format et d'extraction devront être identiques à « EPAC03 ». On trouvera plus loin les spécifications d'utilisation de ce logiciel.

Tous ces documents sont disponibles sur l'espace Internet consacré aux accidents de la vie courante, ainsi que des publications, rapports, articles, adresses, liens, etc.
Pour y accéder :
<http://www.invs.sante.fr> +clic "surveillance" +clic "accidents de la vie courante".

Références

1. Baker SP, O'Neill B, Ginsburg MJ, Guohua Li. *The injury fact book*, 2nd ed. New York, Oxford University Press, 1992.
2. Holder Y, Peden M, Krug E, Lund J, Gururaj G, Kobusingye O. *Lignes directrices pour la surveillance des traumatismes*. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2004.
3. Système communautaire d'information sur les accidents domestiques et de loisirs (Ehlass), manuel de codage, version mise à jour. Commission européenne, 1996.
4. Causes de décès, CépiDC, Inserm. Site Internet http://sc8.vesinet.inserm.fr:1080/
5. Bazile S, Berton E, Garry F, Pierre-Louis J. *Enquête sur les accidents de la vie courante. Résultats 1987 à 1994.* Dossier études statistiques n°38, CnamTS, Paris, 1997.

Règles d'enregistrement et de codage

1. Inclusion des cas dans EPAC

L'enquête EPAC inclut tous les cas d'accidents de la vie courante venus aux urgences des hôpitaux participant, quelle que soit l'heure (24 heure sur 24) ou le jour (tous les jours de l'année).

Pour assurer l'exhaustivité du recueil, il faut que les différentes personnes de l'hôpital chargées de l'enregistrement des cas connaissent parfaitement les critères d'inclusion des AcVC selon EPAC. Ceux-ci peuvent être schématisés à l'aide de l'arbre de décision ci-dessous.

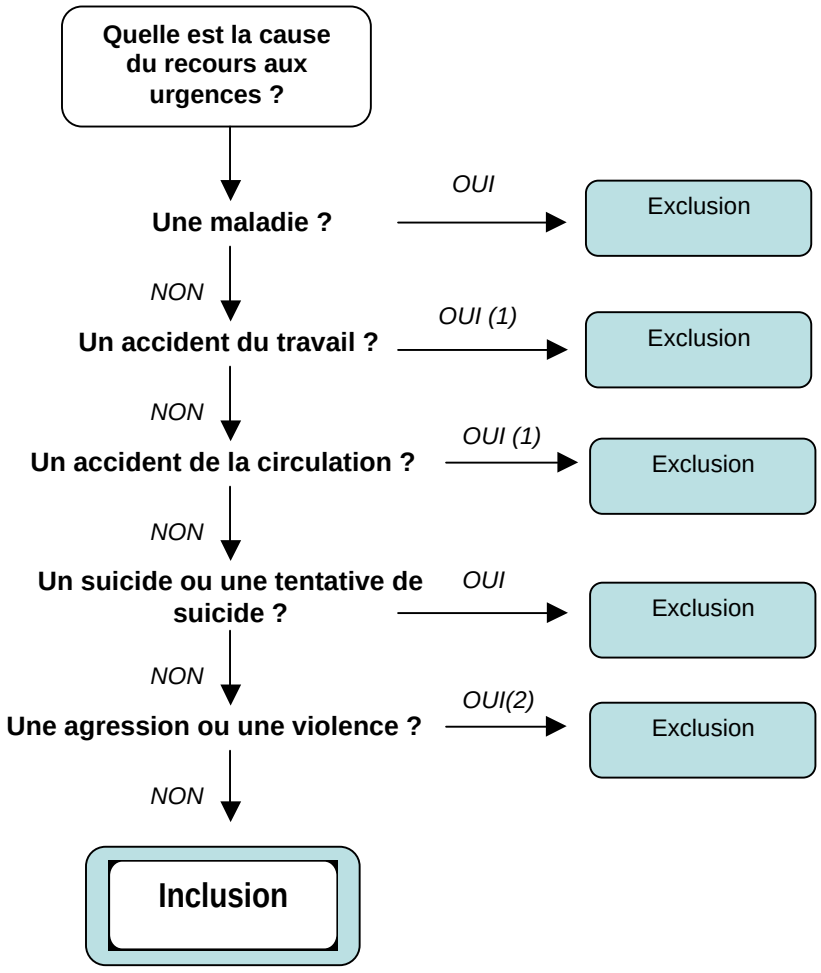

(1) : sauf accidents de véhicules à roues sans moteur (vélo, trottinette, roller, etc.)
(2) : sauf bagarre entre enfants de moins de 10 ans

Un accident du travail est un accident qui fait l'objet, au moment du recueil, d'une déclaration d'accident du travail. Un accident de la circulation est un accident reconnu comme tel par les forces de l'ordre.
Les intoxications médicamenteuses accidentelles et les allergies alimentaires doivent être incluses dans EPAC.

2. Exemples

Le plus souvent, il est facile de décider s'il faut ou non inclure le cas dans EPAC. Pour certains cas limites, la décision peut être plus difficile. Les exemples qui suivent sont des cas réels qui ont été fournis par les personnes chargées du codage EPAC dans les années passées.

- **Cas à inclure dans EPAC :**

  - un promeneur empoisonné par un champignon qu'il a cueilli ;
  - un patient mordu par un chien ;
  - un plombier qui se blesse en effectuant une réparation au noir ;
  - un chauffeur de taxi qui se blesse en lavant son véhicule après son travail ;
  - un exploitant agricole de 66 ans qui chute de son tracteur (l'âge de la personne implique qu'il ne s'agit plus d'un accident du travail) ;
  - un cycliste et un piéton entrent en collision (les deux doivent être inclus) ;
  - un adulte qui avale accidentellement un tube de somnifères ;
  - un élève qui tombe d'une fenêtre de l'école ;
  - un coup de poing involontaire au cours d'un match de rugby ;
  - prise involontaire d'un médicament en quantité excessive par rapport à la quantité prescrite ;
  - prise involontaire d'un médicament non prescrit ;
  - allergie aux fraises ;
  - un patient qui revient pour un deuxième accident ;

- **Cas à exclure de EPAC :**

  - un élève qui s'évanouit pendant un cours ;
  - un paysan qui a le pied écrasé par son tracteur dans un champ ;
  - un élève qui se blesse avec une machine au cours d'un stage de formation en usine ;
  - une personne qui est renversée par une moto alors qu'elle marche sur le trottoir (cet accident est reconnu comme accident de la circulation par les forces de l'ordre) ;
  - un piéton qui est renversé dans la rue par une voiture ;
  - un adulte qui avale volontairement un tube de somnifères ;
  - un élève qui se jette par une fenêtre de l'école ;
  - blessure infligée intentionnellement par un adulte à un enfant ;
  - blessure à la suite d'une rixe entre adultes dans la rue ;
  - coup de poing dans un mur sous l'effet de la colère ;
  - un patient qui tombe de son lit alors qu'il est hospitalisé (car il s'agit d'un accident iatrogène) ;
  - les effets secondaires des médicaments (dont les allergies médicamenteuses) ;
  - un patient victime d'une fracture qui revient pour consultation (car il a déjà été enregistré précédemment pour cet accident).

3. Remarques complémentaires

- **Les malaises**

Les malaises (malaise vagal, ou autre) sont inclus ou exclus selon les cas. En tant qu'ils résultent d'une cause médicale qui seule fera l'objet de la prise en charge aux urgences, ils ne doivent pas être inclus. Mais lorsqu'un patient vient consulter aux urgences pour malaise, il faudra l'inclure dans EPAC si un AcVC est associé. Ceci peut se produire dans deux cas :

- lorsque le malaise a été provoqué par une cause accidentelle.
  Exemple : malaise provoqué par une intoxication alimentaire, un coup, une insolation. C'est l'intoxication, le coup, l'insolation qui entraînent l'inclusion dans EPAC.
- lorsque le malaise a entraîné ou est à l'origine d'un accident, qui fera aussi l'objet d'une prise en charge aux urgences.
  Exemple : une chute suite à une crise d'épilepsie doit être incluse, non à cause de l'épilepsie (cause médicale) mais dans ses conséquences en tant que chute. De même une chute dans l'escalier en état d'ébriété doit être incluse comme chute : le patient sera soigné aux urgences pour son état d'ébriété et pour les conséquences de sa chute.

- **L'intentionnalité**

Il est difficile de déterminer le caractère volontaire ou non des accidents dus à la violence entre enfants. Conformément aux règles européennes, jusqu'à 10 ans, toutes les violences entre enfants sont considérées comme non intentionnelles, et doivent être incluses dans EPAC. Au-delà de 10 ans, il peut s'agir de violence intentionnelle ou non intentionnelle, à voir au cas par cas.

Le caractère intentionnel ou non intentionnel d'un accident peut être difficile à déterminer. Par exemple, au cours d'un match de rugby, lorsqu'un joueur donne un coup de coude à un adversaire et le blesse, il est difficile de déterminer si le geste est volontaire (agression délibérée) ou accidentel.

Les blessures auto-infligées sont exclues du champ couvert par l'enquête, mais là encore il peut être difficile de savoir si la blessure est réellement auto infligée ou non.

- **Les cas douteux**

Dans de rares cas, il peut subsister une hésitation sur l'opportunité de l'inclusion. Il faut alors être extensif et inclure ces cas douteux. En effet, les AcVC sont plus fréquents que les accidents du travail ou de la circulation. Un cas douteux a donc plus de chances d'appartenir aux AcVC qu'aux autres catégories d'accidents. Dans la pratique, les accidents du travail et les accidents de la circulation sont plus souvent signalés de façon explicite. Lorsque ce signalement est absent, il s'agit donc plus fréquemment d'un AcVC.

Le plus important est de favoriser et de maintenir une pratique constante et homogène de l'inclusion des cas entre les centres de recueil EPAC, compatible également avec les recommandations européennes. Le développement d'une « banque de cas » centralisée à l'InVS, alimentée par les partenaires du réseau, ainsi que l'organisation régulière de réunions d'échanges, contribuent à cette homogénéité.

Liste et contenu des items

1. Format d'enregistrement

N°	Item	Nb de caractères	Position début	Position fin
1	PAYS	**2**	1	2
2	HOPITAL	**2**	3	4
3	NUMÉROS DE CAS	**10**	5	14
4	*Zone libre 1*	***6***	*15*	*20*
5	SEXE	**1**	21	21
6	DATE DE NAISSANCE (AAAAMMJJ)	**8**	22	29
7	CODE POSTAL DU LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE	**5**	30	34
8	SITUATION EMPLOI DE LA VICTIME	**1**	35	35
9	PROFESSION DE LA VICTIME	**1**	36	36
10	SITUATION EMPLOI DU RESPONSABLE LÉGAL HOMME	**1**	37	37
11	PROFESSION DU RESPONSABLE LÉGAL HOMME	**1**	38	38
12	SITUATION EMPLOI DU RESPONSABLE LÉGAL FEMME	**1**	39	39
13	PROFESSION DU RESPONSABLE LÉGAL FEMME	**1**	40	40
14	*Zone libre 2*	***5***	41	45
15	CARACTÈRE INTENTIONNEL DU TRAUMATISME	**1**	46	46
16	TYPE DE TRAUMATISME INTENTIONNEL	**1**	47	47
17	TYPE DE L'ACCIDENT AcVC	**1**	48	48
18	TYPE DE L'ACCIDENT AC	**1**	49	49
19	TYPE DE L'ACCIDENT AT	**1**	50	50
20	DATE DE L'ACCIDENT (AAAAMMJJ)	**8**	51	58
21	HEURE DE L'ACCIDENT (HH)	**2**	59	60
22	CODE POSTAL DU LIEU DE L'ACCIDENT	**5**	61	65
23	DATE D'ACCUEIL AUX URGENCES (AAAAMMJJ)	**8**	66	73
24	HEURE D'ACCUEIL AUX URGENCES (HH)	**2**	74	75
25	TRAITEMENT ET SUIVI AUX URGENCES	**1**	76	76
26	DATE DE SORTIE DE L'HOPITAL (AAAAMMJJ)	**8**	77	84
27	ÉTAT A LA SORTIE DE L'HOPITAL	**1**	85	85
28	LIEU DE L'ACCIDENT	**2**	86	87
29	MÉCANISME DE L'ACCIDENT	**2**	88	89
30	ACTIVITÉ AU MOMENT DE L'ACCIDENT	**2**	90	91
31	SPORT AU MOMENT DE L'ACCIDENT	**3**	92	94
32	TYPE DE LÉSION 1	**2**	95	96
33	PARTIE LESÉE 1	**2**	97	98
34	GRAVITÉ 1	**1**	99	99
35	TYPE DE LÉSION 2	**2**	100	101
36	PARTIE LESÉE 2	**2**	102	103
37	GRAVITÉ 2	**1**	104	104
38	TYPE DE LÉSION 3	**2**	105	106
39	PARTIE LESÉE 3	**2**	107	108
40	GRAVITÉ 3	**1**	109	109
41	*Zone libre 3*	***9***	*110*	*118*
42	PRODUIT IMPLIQUÉ DANS L'ACCIDENT	**5**	119	123
43	PRODUIT AYANT CAUSÉ LA LÉSION	**5**	124	128
44	AUTRE PRODUIT	**5**	129	133
45	DESCRIPTION DE L'ACCIDENT	**200**	134	333

Les 45 items EPAC constituent l'enregistrement de l'AcVC, qui se présente sous forme d'une ligne de 333 octets.

Ces items peuvent être classés en trois catégories

a) Les items obligatoirement renseignés dans tout enregistrement d'AcVC : items 1, 2, 5, 6 et 7.
L'item 31 est obligatoire si l'activité (item 30) est un sport.
Les items 35 et 36, et/ou 38 et 39 sont obligatoires lorsqu'il y a une deuxième et éventuellement une troisième lésion.
Les items 42 à 44 sont obligatoires lorsque des produits sont impliqués dans l'accident (voir plus loin les définitions des produits selon leur implication).

b) Les items 8, 9, 10, 11, 12, 13 (correspondants aux profils selon l'emploi de la victime et/ou de ses responsables légaux), 20, 21, 22 (date, heure, lieu de l'accident), doivent être remplis si les informations sont disponibles.

c) Les autres items ne sont pas obligatoires ou inutilisés actuellement
L'item 3 peut-être utilisé par l'hôpital pour repérer ses enregistrements, ce qui facilite les contrôles de cohérences ultérieurs.
Les items 4, 14 et 41 sont des zones libres sans affectation permanente, qui pourront être utilisées pour une extension du recueil.
Les items 34, 37 et 40 sont réservés pour l'enregistrement dans l'avenir, de la gravité des lésions.

Certains items sont prédéterminés

L'item 1 (pays) est toujours égal à 14 (code de la France dans le cadre du recueil européen).
L'item 2 (hôpital) est spécifique pour chaque l'hôpital. Il est attribué par l'InVS.

Dans le cadre actuel du recueil EPAC limité aux accidents de la vie courante, l'item 15 est prédéterminé à 2 (traumatisme non intentionnel), et l'item 16 est prédéterminé à 8 (sans objet). L'item 17 est prédéterminé à 1 (accident de la vie courante). Les items 18 et 19 sont prédéterminés à 2, mais peuvent parfois avoir à être modifiés lorsque l'accident de la vie courante est aussi un accident de la circulation (mettre l'item 18 à 1), et/ou un accident du travail (mettre l'item 19 à 1).

Le contenu détaillé des items, les caractéristiques d'enregistrement et de codage, les nomenclatures sont décrits ci-après.

2. Définitions des items

Pays *(item 1)*

2 caractères numériques
valeur 14 correspondant à la France

Hôpital *(item 2)*

2 caractères numériques
Chaque hôpital participant à EPAC a son code propre, invariable, attribué par l'InVS.

Numéro de cas *(item 3)*

10 caractères
utilisables sans contrainte par l'hôpital

Zone libre 1 *(item 4)*

6 caractères
sans affectation permanente

Sexe *(item 5)*

1 caractère numérique

1 = homme
2 = femme
9 = inconnu

Date de naissance *(item 6)*

8 caractères AAAAMMJJ
AAAA = année de naissance
MM = mois de naissance
JJ = jour de naissance
Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA
L'année doit être = 1883, la date de naissance doit être = à la date de la saisie

Code postal du lieu de résidence habituelle *(item 7)*

5 caractères alphanumériques
Les 5 caractères doivent être remplis.
Il s'agit du code postal de résidence habituelle au sens où c'est celui qui apparaît sur la carte vitale de l'accidenté.
Valeurs :
si résident en France : code postal officiel du lieu de résidence ;
si résident à l'étranger : EEXXX avec XXX = code officiel géographique du pays de résidence, conforme à la nomenclature Insee (voir plus loin) ;
si résident en France, mais lieu de résidence inconnu : FF999 ;
si résident à l'étranger, mais pays de résidence inconnu : EE999 ;
si résidence complètement inconnue : 99999.

Situation emploi de la victime *(item 8)*

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de plus de 16 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation professionnelle.

Valeurs :

1 = en activité
2 = chômeur
3 = au foyer
4 = retraité
5 = en formation initiale (élève, étudiant)
8 = autres et sans objet
9 = inconnu

Précisions :

- les actifs en formation doivent être codés : 1 ;
- les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés : 2 ;
- les personnes n'ayant jamais travaillé ne sont pas considérées comme des chômeurs et doivent être codées : 8 ;
- les moins de 16 ans, adolescents et adultes jeunes en poursuite de formation initiale (élèves, étudiants) n'ayant jamais travaillé doivent être codés : 5 .

Profession de la victime *(item 9)*

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de plus de 16 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation professionnelle.

Valeurs :

1 = agriculteur
2 = artisan, commerçant, chef d'entreprise
3 = cadre ou profession intellectuelle supérieure
(professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et spectacles, cadres administratifs et commerciaux, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise)
4 = professions intermédiaires
(instituteur et assimilés, profession intermédiaire de la santé et du travail social, clergé, religieux, profession intermédiaire administrative et de la fonction publique, profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises, technicien, contremaître, agent de maîtrise)
5 = employé
(de la fonction publique : civils, agents de service, policiers, militaires ; employés administratifs d'entreprise, de commerce ; personnels des services directs aux particuliers)
6 = ouvrier qualifié
7 = ouvrier non qualifié
8 = sans objet
9 = inconnu

Précisions :

- les chômeurs ayant déjà travaillé, les personnes au foyer ayant travaillé, les retraités doivent être codés dans leur profession précédente ;
- les personnes au foyer n'ayant jamais travaillé doivent être codées : 8 ;
- les personnes en formation initiale, moins de 16 ans, adolescents et adultes jeunes (élèves, étudiants) n'ayant jamais travaillé, les personnes n'ayant jamais travaillé doivent être codées : 8 ;
- les personnes en formation continue, qui ont donc déjà travaillé :

si elles ont une profession, ce sont des actifs : coder leur profession ;
si elles sont au chômage : coder leur profession précédente.

Situation emploi du responsable légal homme *(item 10)*

1 caractère numérique
Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation *non* professionnelle.
Valeurs :
mêmes valeurs que pour l'item *situation emploi de la victime* ci-dessus.

Profession du responsable légal homme *(item 11)*

1 caractère numérique
Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation *non* professionnelle.
Valeurs :
mêmes valeurs que pour l'item *profession de la victime* ci-dessus.

Situation emploi du responsable légal femme *(item 12)*

1 caractère numérique
Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation *non* professionnelle.
Valeurs :
mêmes valeurs que pour l'item *situation emploi de la victime* ci-dessus .

Profession du responsable légal femme *(item 13)*

1 caractère numérique
Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans *et* qu'il est en formation *non* professionnelle.
Valeurs :
mêmes valeurs que pour l'item *profession de la victime* ci-dessus.

Zone libre 2 *(item 14)*

5 caractères
sans affectation permanente

Caractère intentionnel du traumatisme *(item 15)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = oui
2 = non
9 = inconnu

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels, cet item est à 2.

Type de traumatisme intentionnel *(item 16)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = suicide, tentative de suicide
2 = violences domestiques
3 = autres agressions
4 = faits de guerre
5 = autres
8 = sans objet
9 = inconnu

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels qui ne sont ni des accidents du travail ni des accidents de la circulation (avec les exceptions concernant les accidents de véhicules à roues sans moteur), cet item est à 8.

Type de l'accident – AcVC *(item 17)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = oui : il s'agit d'un accident de la vie courante
2 = non : il ne s'agit pas d'un accident de la vie courante

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, cet item est constamment égal à 1.

Type de l'accident – AC *(item 18)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = oui : il s'agit d'un accident de la circulation
2 = non : il ne s'agit pas d'un accident de la circulation

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, cet item est le plus souvent égal à 2. Il est parfois égal à 1 lorsque l'AcVC est aussi un accident de la circulation. Le recueil EPAC inclut tous les accidents de véhicules à roues sans moteur (vélo, trottinettes, skate, etc.). Dans certains cas, ces accidents sont aussi des accidents de la circulation.

Type de l'accident – AT *(item 19)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = oui : il s'agit d'un accident du travail
2 = non : il ne s'agit pas d'un accident du travail

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels qui ne sont ni des accidents du travail ni des accidents de la circulation (avec les exceptions concernant les accidents de véhicules à roues sans moteur), cet item est égal à 2.

Date de l'accident *(item 20)*

8 caractères AAAAMMJJ
AAAA = année de l'accident
MM = mois de l'accident
JJ = jour de l'accident
Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.
La date d'accident doit être = à la date de naissance et = à la date de saisie.

Heure de l'accident *(item 21)*

2 caractères numériques
Il s'agit de l'heure tronquée des minutes
Par exemple, pour un patient accueilli aux urgences à 13h48, saisir 13.

Code postal du lieu de l'accident *(item 22)*

5 caractères alphanumériques
Les 5 caractères doivent être remplis.
Valeurs (mêmes règles que pour le code postal du lieu de résidence) :
si en France : code postal officiel du lieu de résidence ;
si à l'étranger : EEXXX avec XXX = code géographique officiel du pays de résidence, conforme à la nomenclature Insee ;
si en France, mais lieu de résidence inconnu : FF999 ;
si à l'étranger, mais pays de résidence inconnu : EE999 ;
si complètement inconnu : 99999.

Date d'accueil aux urgences *(item 23)*

8 caractères AAAAMMJJ
AAAA = année de l'accueil
MM = mois de l'accueil
JJ = jour de l'accueil
Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.
La date d'accueil aux urgences doit être = à la date de naissance et = à la date de saisie.

Heure d'accueil aux urgences *(item 24)*

2 caractères numériques
Il s'agit de l'heure tronquée des minutes.
Par exemple, pour un patient accueilli aux urgences à 13h48, saisir 13.

Traitement et suivi aux urgences *(item 25)*

1 caractère numérique
Valeurs :

- **1** = examiné et renvoyé sans traitement
- **2** = renvoyé après traitement
- **3** = traité et orienté en vue d'un traitement complémentaire vers un médecin de ville
- **4** = traité et orienté en vue d'un traitement complémentaire en soins externes à l'hôpital (ambulatoire)
- **5** = hospitalisé dans cet hôpital
- **6** = transféré dans un autre hôpital
- **7** = décédé aux urgences
- **8** = autre
- **9** = inconnu

Précision :
Les décès aux urgences doivent être enregistrés dans cet item (valeur = 7). Dans ce cas, l'item *État à la sortie de l'hôpital* (plus loin) doit avoir la valeur 2. Les décès après passage aux urgences ne sont pas codés ici : dans la plupart des cas, le patient a d'abord été hospitalisé ou transféré après son passage aux urgences, il doit donc être codé ici 5 ou 6. Son décès sera enregistré par la valeur 2 de l'item *État à la sortie de l'hôpital*.
Un patient est « Hospitalisé » s'il est admis dans un service autre que les urgences. L'admission dans un lit porte des urgences est considérée comme une hospitalisation lorsqu'elle entraîne la production d'un RUM (résumé d'unité médicale) et d'un RSS (résumé de sortie standardisé) pour le PMSI. Dans le cas contraire, elle n'est pas considérée comme une hospitalisation.

Date de sortie de l'hôpital *(item 26)*

8 caractères AAAAMMJJ
AAAA = année de l'accueil
MM = mois de l'accueil
JJ = jour de l'accueil
Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.
La date de sortie de l'hôpital doit être = à la date d'accueil aux urgences.
Si le patient est resté aux urgences pendant sa présence à l'hôpital, la date de sortie de l'hôpital est disponible aux urgences, et en général elle est peu différente de la date d'accueil : identique (prise en charge aux urgences le jour de l'accueil), ou +1 jour en cas de prise en charge prolongée jusqu'au lendemain, notamment par occupation d'un lit porte dépendant des urgences.
Lorsqu'un patient est hospitalisé plus de 30 jours, la date de sortie peut être tronquée. Exemple : patient arrivé le 15 mars aux urgences, hospitalisé le 16 mars. Si l'hospitalisation de ce patient se prolonge jusqu'au 15 avril et au-delà, il aura de toute façon été hospitalisé au moins 30 jours. La date de sortie peut alors être codée : 15 avril, même si le patient sort ultérieurement.

État à la sortie de l'hôpital *(item 27)*

1 caractère numérique
Valeurs :

1 = vivant
2 = décédé
9 = inconnu

Concernant les décès : l'item *État à la sortie de l'hôpital* est à 2, que le patient soit décédé aux urgences ou après hospitalisation. En particulier, quand l'item Traitement et suivi aux urgences est à 7, cet item est à 2.

Lieu de l'accident *(item 28)*

2 caractères numériques
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder 99.

Mécanisme de l'accident *(item 29)*

2 caractères numériques
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder 99.

Activité au moment de l'accident *(item 30)*

2 caractères numériques
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder 99.

Sport au moment de l'accident *(item 31)*

3 caractères : le premier alphabétique, les deux suivants numériques
Cet item n'est à renseigner que si l'activité au moment de l'accident est un sport.
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder Z99.

Type de lésion 1 *(item 32)*

2 caractères numériques
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder 99.

Partie lésée 1 *(item 33)*

2 caractères numériques
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder 99.

Gravité 1 *(item 34)*

1 caractère numérique
Gravité de la première lésion
Sans affectation permanente

Type de lésion 2 *(item 35)*

2 caractères numériques
Valeurs :
conformes à la nomenclature V2000 en français.
Si absence d'information, coder 99.

Partie lésée 2 *(item 36)*

2 caractères numériques
Valeurs :
conformes à la nomenclature V2000 en français.
Si absence d'information, coder 99.

Gravité 2 *(item 37)*

1 caractère numérique
Gravité de la première lésion
Sans affectation permanente

Type de lésion 3 *(item 38)*

2 caractères numériques
Valeurs :
conformes à la nomenclature V2000 en français.
Si absence d'information, coder 99.

Partie lésée 3 *(item 39)*

2 caractères numériques
Valeurs :
conformes à la nomenclature V2000 en français.
Si absence d'information, coder 99.

Gravité 3 *(item 40)*

1 caractère numérique
Gravité de la première lésion
Sans affectation permanente

Zone libre 3 *(item 41)*

9 caractères, sans affectation permanente

Produit impliqué dans l'accident *(item 42)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder Z9999.

Produit ayant causé la lésion *(item 43)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder Z9999.

Autre produit *(item 44)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.
Valeurs :

conformes à la nomenclature V2000 en français.

Si absence d'information, coder Z9999.

Description de l'accident *(item 45)*

Description en texte libre, jusqu'à 200 caractères.
Cette description reprend en texte libre les éléments codés (en particulier le « PALM » : produit – activité – lieu – mécanisme). Il doit aussi comporter toutes autres précisions disponibles sur l'accident : circonstances particulières, lien de causalité, produits et leur usage, autres spécificités.

Nomenclatures

1. Codes géographiques Insee des pays de résidence

Ces codes sont à utiliser pour les items 7 (code postal du lieu de résidence) et 22 (code postal du lieu de l'accident).

Nom pays	Code pays
ACORES, MADÈRE	319
AFGHANISTAN	212
AFRIQUE DU SUD	303
ALASKA	404
ALBANIE	125
ALGÉRIE	352
ALLEMAGNE	109
ANDORRE	130
ANGOLA	395
ANGUILLA	425
ANTIGUA-ET-BARBUDA	441
ANTILLES NÉERLANDAISES	431
ARABIE SAOUDITE	201
ARGENTINE	415
ARMÉNIE	252
ARUBA	431
AUSTRALIE	501
AUTRICHE	110
AZERBAIDJAN	253
BAHAMAS	436
BAHREIN	249
BANGLADESH	246
BARBADE	434
BELGIQUE	131
BELIZE	429
BÉNIN	327
BERMUDES	425
BHOUTAN	214
BIÉLORUSSIE	148
BIRMANIE	224
BOLIVIE	418
BOSNIE-HERZÉGOVINE	118
BOTSWANA	347
BOUVET (ILE)	103
BRÉSIL	416
BRUNEI	225
BULGARIE	111
BURKINA	331
BURUNDI	321
CAIMANES (ILES)	425
CAMBODGE	234
CAMEROUN	322
CANADA	401
CANARIES (ILES)	313
CAP-VERT	396
CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)	323
CHILI	417

CHINE	216
CHRISTMAS (ILE)	501
CHYPRE	254
COCOS ou KEELING (ILES)	501
COLOMBIE	419
COMORES	397
CONGO	324
CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)	312
COOK (ILES)	502
CORÉE	237
CORÉE (RÉP. DE, CORÉE DU SUD)	239
CORÉE (RÉP. POP. DÉMOCRATIQUE DE, CORÉE DU NORD)	238
COSTA RICA	406
CÔTE D'IVOIRE	326
CROATIE	119
CUBA	407
DANEMARK	101
DJIBOUTI	399
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)	408
DOMINIQUE	438
ÉGYPTE	301
EL SALVADOR	414
ÉMIRATS ARABES UNIS	247
ÉQUATEUR	420
ÉRYTHRÉE	317
ESPAGNE	134
ESTONIE	106
ÉTATS-UNIS	404
ÉTHIOPIE	315
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	156
FÉROE (ILES)	101
FIDJI	508
FINLANDE	105
GABON	328
GAMBIE	304
GÉORGIE	255
GÉORGIE DU SUD ET LES ILES SANDWICH DU SUD	427
GHANA	329
GIBRALTAR	133
GRÈCE	126
GRENADE	435
GROENLAND	430
GUAM	505
GUATEMALA	409
GUINÉE	330
GUINÉE ÉQUATORIALE	314
GUINÉE-BISSAU	392
GUYANA	428
HAITI	410
HEARD ET MACDONALD (ILES)	501
HONDURAS	411
HONGRIE	112
INDE	223
INDONESIE	231
IRAN	204

IRAQ	203
IRLANDE, ou EIRE	136
ISLANDE	102
ISRAEL	207
ITALIE	127
JAMAIQUE	426
JAPON	217
JORDANIE	222
KAZAKHSTAN	256
KENYA	332
KIRGHIZISTAN	257
KIRIBATI	513
KOWEIT	240
LAOS	241
LESOTHO	348
LETTONIE	107
LIBAN	205
LIBERIA	302
LIBYE	316
LIECHTENSTEIN	113
LITUANIE	108
LUXEMBOURG	137
MACAO (TERRITOIRES PORTUGAIS D'OUTRE-MER)	232
MADAGASCAR	333
MALAISIE	227
MALAWI	334
MALDIVES	229
MALI	335
MALOUINES, OU FALKLAND (ILES)	427
MALTE	144
MARIANNES DU NORD (ILES)	505
MAROC	350
MARSHALL (ILES)	515
MAURICE	390
MAURITANIE	336
MEXIQUE	405
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)	516
MOLDAVIE	151
MONACO	138
MONGOLIE	242
MONTSERRAT	425
MOZAMBIQUE	393
NAMIBIE	311
NAURU	507
NEPAL	215
NICARAGUA	412
NIGER	337
NIGERIA	338
NIUE	502
NORFOLK (ILE)	501
NORVEGE	103
NOUVELLE-ZÉLANDE	502
OCÉAN INDIEN (TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L')	308
OMAN	250
OUGANDA	339

OUZBEKISTAN	258
PAKISTAN	213
PALAOS (ILES)	517
PALESTINE	261
PANAMA	413
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	510
PARAGUAY	421
PAYS-BAS	135
PEROU	422
PHILIPPINES	220
PITCAIRN (ILE)	503
POLOGNE	122
PORTO RICO	432
PORTUGAL	139
PRESIDES	313
PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313
QATAR	248
ROUMANIE	114
ROYAUME-UNI	132
RUSSIE	123
RWANDA	340
SAHARA OCCIDENTAL	389
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	442
SAINTE-HÉLÈNE	306
SAINTE-LUCIE	439
SAINT-MARIN	128
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	440
SALOMON (ILES)	512
SAMOA AMERICAINES	505
SAMOA OCCIDENTALES	506
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	394
SÉNÉGAL	341
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	121
SEYCHELLES	398
SIERRA LEONE	342
SINGAPOUR	226
SLOVAQUIE	117
SLOVENIE	145
SOMALIE	318
SOUDAN	343
SRI LANKA	235
SUEDE	104
SUISSE	140
SURINAME	437
SVALBARD et ILE JAN MAYEN	103
SWAZILAND	391
SYRIE	206
TADJIKISTAN	259
TAIWAN	236
TANZANIE	309
TCHAD	344
TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)	116
TERR. DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EN AMÉRIQUE	432
TERR. DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EN OCÉANIE	505
TERR. DU ROYAUME-UNI DANS L'ATLANTIQUE SUD	427

TERRITOIRE DES PAYS-BAS	431
TERRITOIRES DU ROYAUME-UNI AUX ANTILLES	425
THAILANDE	219
TIMOR ORIENTAL	262
TOGO	345
TOKELAU	502
TONGA	509
TRINITE-ET-TOBAGO	433
TUNISIE	351
TURKMENISTAN	260
TURKS ET CAIQUES (ILES)	425
TURQUIE	208
TUVALU	511
UKRAINE	155
URUGUAY	423
VANUATU	514
VATICAN, ou SAINT-SIEGE	129
VÉNÉZUELA	424
VIERGES BRITANNIQUES (ILES)	425
VIERGES DES ETATS-UNIS (ILES)	432
VIET NAM	243
YÉMEN	251
ZAMBIE	346
ZANZIBAR	308
ZIMBABWE	310

Sources :

Nomenclature et code officiel géographique, 1999, 13e édition, Insee, <http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cog/doc/principa.htm>, consulté le 9/12/2004

2. Codes de la nomenclature européenne V2000

Lieu *(item 28)* **33**
Mécanisme *(item 29)* **37**
Activité *(item 30)* **39**
Sport *(item 31)* **41**
Lésion *(items 32, 35 et 38)* **49**
Partie lésée *(items 33, 36 et 39)* **51**
Produits *(items 42, 43 et 44)* **53**

Lieu de l’accident

(Zone de transport)

00 Trottoir, voie piétonne
01 Piste cyclable
02 Autoroute
03 Voie publique en dehors de la zone urbaine
04 Voie publique en zone urbaine
05 Route, non précisée
06 Gare routière, station de bus ou de métro, aire ferroviaire, terminal de fret, etc.
07 Quai, chemin à bandes de roulement, voie d'accès pour véhicules dans les docks
08 Zone de transport, autre précisée
09 Zone de transport, non précisée

(Habitat)

10 Cuisine
11 Séjour, chambre à coucher
12 Salle de bains, salle d'eau
13 Escalier, à l'intérieur
14 Habitat, intérieur, autre
15 Habitat extérieur
16 Terrain de jeu en zone résidentielle
17 Jardin
18 Chemin privé, aire de stationnement, garage, abri de voiture, sentier, allée piétonne
19 Habitat, autre et non précisé

(Zone de production et d’activité professionnelle)

20 Ferme, jardin maraîcher
21 Forêt et plantation d'exploitation forestière
22 Mine, carrière, gravière, etc.
23 Atelier, usine, chantier naval
24 Travaux publics
25 Bâtiments et routes en cours de construction
26 Entrepôt, dépôt, y compris garages et réseau routier
27 Locaux administratifs
28 Zone de production et d’activité professionnelle, autre précisée
29 Zone de production et d’activité professionnelle, non précisée

(Surfaces de détail, de commerce et de service)

30 Magasin, surface de gros et de détail, salle des ventes, éventaire de marché
31 Espace de service privé
32 Hôtel, motel, pension de famille
38 Surfaces de détail, de commerce et de service, autres précisées
39 Surfaces de détail, de commerce et de service, non précisées

(Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public)

40 Établissement d'accueil à la journée d'enfants et d'adolescents
41 École, université, collège
42 Cour d'école
43 Terrain de jeu lié au centre d'accueil
44 Bâtiments et bureaux accessibles au public
45 Hôpital, clinique, centre médico-social
46 Maison de soins, service soins long séjour, établissement pour handicapés
47 Établissement militaire
48 Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public, autres précisés
49 Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public, non précisés

(Aire de sport)

50 Salle de sport, gymnase
51 Terrain de sport (de plein air)
52 Piscines
53 Manège équestre, centre équestre
54 Piste de course
55 Patinoire couverte, piste de patinage ou de skate
56 Installations pour le ski et l'alpinisme
58 Aire de sport, autre précisée
59 Aire de sport, non précisée

(Équipements de loisirs et de divertissements, parcs)

60 Restaurant, cafétéria, pub
61 Discothèque, club de jazz, dancing
62 Cinéma, théâtre, salle de concert
63 Parc d'attractions, etc.
64 Aire de jeu de parc, etc.
65 Jardins publics
66 Tribune intérieure/extérieure
68 Équipements de loisirs et de divertissements, parcs, autres précisés
69 Équipements de loisirs et de divertissements, parcs, non précisés

(Pleine nature)

70 Terre non cultivée
74 Plage y compris plage découverte à marée basse
75 Calotte glaciaire, glacier
76 Terrain de camping
77 Terrain d'entraînement militaire
78 Pleine nature, autre précisée
79 Pleine nature, non précisée

(Mer, lac et rivière)

80 Mer, bras de mer
81 Lac
82 Cours d’eau, fleuve, rivière, ruisseau, canal
83 Navire
84 Installation offshore
85 Floe, iceberg, banquise
88 Mer et zone humide, autre précisée
89 Mer et zone humide, non précisée

(Lieu, autre et non précisé)

98 Lieu, autre précisé
99 Lieu, non précisé

Mécanisme

(Coup, heurt par chute)

01 Chute en trébuchant de plain-pied, chute du même niveau
03 Chute dans ou du haut d'un escalier
04 Chute/saut d'une faible hauteur (de moins de 1 mètre)
05 Chute/saut d'une grande hauteur (de 1 mètre ou plus)
08 Coup, heurt, chute, autre précisé
09 Coup, heurt, chute, non précisé

(Coup, heurt par contact avec un objet, une personne ou un animal)

10 Contact avec un objet en mouvement
11 Contact avec un objet statique
12 Contact avec une personne (excluant taillade, morsure, piqûre)
13 Contact avec un animal (excluant taillade, morsure, piqûre)
18 Contact, autre précisé
19 Contact, non précisé

(Écrasement, coupure, perforation)

20 Pincement, écrasement
21 Coupure, coupe
22 Taillade, sciage
23 Déchirure
24 Éclatement, perforation
25 Morsure/piqûre d'animal/d'un être humain/d'insecte
28 Écrasement, coupure, perforation, autre précisé
29 Écrasement, coupure, perforation, non précisé

(Corps étranger dans un orifice naturel)

30 Corps étranger dans l'oeil
31 Corps étranger dans le nez
32 Corps étranger à travers la bouche
33 Corps étranger dans l'oreille
38 Corps étranger dans un autre orifice naturel, autre précisé
39 Corps étranger dans un orifice naturel, non précisé

(Asphyxie, suffocation)

40 Étranglement
41 Obstruction des voies respiratoires
42 Noyade et quasi-noyade
43 Compression du thorax
44 Respiration d'un air pauvre en oxygène
48 Asphyxie, suffocation, autres précisées
49 Asphyxie, suffocation, non précisées

(Effet chimique)

50 Corrosion par des substances solides
51 Corrosion par des substances liquides
52 Corrosion par des substances gazeuses
53 Corrosion, non précisée
54 Empoisonnement ou intoxication par des substances solides
55 Empoisonnement ou intoxication par des substances liquides
56 Empoisonnement ou intoxication par des substances gazeuses
57 Empoisonnement ou intoxication, non précisés
58 Effet chimique, autre précisé
59 Effet chimique, non précisé

(Effet thermique)

60 Liquides chauds
61 Vapeur
62 Objets chauds
63 Feu, flammes
64 Chaleur, non précisée
65 Froid, non précisé
66 Hypothermie (de tout le corps ou d’une partie du corps)
67 Refroidissement par contact
68 Effet thermique, autre précisé
69 Effet thermique, non précisé

(Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie)

70 Contact avec le courant électrique
71 Contact avec l'arc électrique
72 Faisceau de soudage
73 Autre radiation lumineuse
74 Acoustique
75 Vibrations
76 Autre radiation
78 Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie, autre précisé
79 Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie, non précisé

(Surmenage aigu du corps ou d'une partie du corps)

80 Surmenage survenu en poussant, en tirant
81 Surmenage survenu en soulevant
82 Surmenage survenu en saisissant
83 Surmenage survenu en tordant, en tournant
84 Surmenage sans cause extérieure (incluant les faux mouvements)
88 Surmenage aigu, autre précisé
89 Surmenage aigu, non précisé

(Cause de la blessure, autre et non précisée)

98 Cause de la blessure, autre précisé
99 Cause de la blessure, non précisé

Activité

(Travaux domestiques)

10 Cuisine
11 Ménage, entretien
12 Soins aux enfants, etc.
13 Courses
14 Jardinage
18 Travaux domestiques, autres précisés
19 Travaux domestiques, non précisés

(Travaux de bricolage)

20 Réparations
28 Travaux de bricolage, autres précisés
29 Travaux de bricolage, non précisés

(Activité éducative)

39 Activité éducative, non précisée

(Jeu et activité de loisirs)

40 Jeu
41 Hobby
48 Jeu et activité de loisirs, autres précisés
49 Jeu et activité de loisirs, non précisés

(Sport, athlétisme, gymnastique)

50 Éducation physique
51 Sport/athlétisme
58 Activité sportive, autre précisée
59 Activité sportive, non précisée

(Activité vitale (fondamentale)

60 Prendre un repas (manger/boire)
61 Dormir, se reposer
62 Hygiène individuelle
68 Activité vitale, autre précisée
69 Activité vitale, non précisée

(Autre activité précisée)

80 Marcher
88 Autre activité précisée

(Activité non précisée)

99 Activité non précisée

Sport

(Athlétisme)

A00 Course par couloirs sans haies
A01 Course de haies
A02 Marathon
A03 Course d'orientation, cross
A04 Jogging
A05 Marche
A08 Course, autre précisée
A09 Course, non précisé
A10 Lancer du javelot
A11 Lancer du poids
A12 Lancer du disque
A13 Lancer du marteau
A18 Lancer, autre précisé
A19 Lancer, non précisé
A20 Saut en hauteur
A21 Saut à la perche
A22 Saut en longueur
A23 Triple saut
A28 Saut, autre précisé
A29 Saut, non précisé
A30 Poids et haltères
A31 Épaulé
A38 Haltérophilie, autre précisé
A39 Haltérophilie, non précisé
A40 Musculation
A45 Body-building
A48 Musculation / body building, autre précisé
A49 Musculation/ body building, non précisé
A98 Athlétisme, autre précisé
A99 Athlétisme, non précisé

(Gymnastique)

B08 Gymnastique sans agrès, autre précisée
B09 Gymnastique sans agrès, non précisée
B10 Barre fixe (en gymnastique)
B11 Barres parallèles
B12 Poutre (en gymnastique)
B13 Anneaux (en gymnastique)
B14 Cheval d'arçons/sautoir
B15 Trampoline
B16 Espaliers
B17 Corde (en gymnastique)
B18 Gymnastique avec agrès, autre précisée
B19 Gymnastique avec agrès, non précisée
B20 Clubs (en gymnastique)
B21 Cerceau (en gymnastique)
B22 Balles (en gymnastique)
B23 Corde à sauter (en gymnastique)
B28 Gymnastique avec agrès à main, autre précisée
B29 Gymnastique avec agrès à main, non précisée

B38 Aérobic, autre précisé
B39 Aérobic, non précisé
B98 Gymnastique, autre précisée
B99 Gymnastique, non précisée

(Sports exercés avec des raquettes, battes ou crosses)

C00 Tennis
C02 Badminton
C03 Ping-pong, tennis de table
C08 Sport de raquette, autre précisé
C09 Sport de raquette, non précisé
C10 Base-ball
C11 Cricket
C12 Thèque ("balle au camp")
C18 Sport de batte, autre précisé
C19 Sport de batte, non précisé
C20 Hockey sur gazon
C21 Hockey sur glace
C22 Bandy
C23 Bandy, sur glace
C24 Hockey avec rollers / patins à roulettes
C25 Hurling
C26 Camogie
C28 Sport de crosse, autre précisé
C29 Sport de crosse, non précisé
C30 Squash
C31 Racket ball
C38 Sport en salle (exercé avec des raquettes) autre précisé
C39 Sport en salle (exercé avec des raquettes) non précisé
C98 Sport exercé avec des raquettes, battes ou crosses, autre précisé
C99 Sport exercé avec des raquettes, battes ou crosses, non précisé

(Sports d'équipe avec ballon, excepté water-polo, voir K02)

D00 Football
D01 Rugby
D02 Football américain
D03 Football gaélique
D08 Football, autre précisé
D09 Football, non précisé
D10 Handball (extérieur)
D12 Handball (intérieur)
D18 Handball, autre précisé
D19 Handball, non précisé
D20 Volley-ball (ordinaire)
D28 Volley-ball, autre précisé
D29 Volley-ball, non précisé
D30 Basket-ball (ordinaire)
D38 Basket-ball, autre précisé
D39 Basket-ball, non précisé
D98 Sport d'équipe au ballon, autre précisé
D99 Sport d'équipe au ballon, non précisé

(Sports de combat)

E08 Boxe, précisée
E09 Boxe, non précisée
E10 Lutte gréco-romaine
E11 Catch
E18 Lutte, autre précisée
E19 Lutte, non précisée
E20 Jiu-Jitsu
E21 Karaté
E22 Judo
E23 Aïkido
E24 Kendo
E25 Taekwondo
E28 Sport de combat asiatique, autre précisé
E29 Sport de combat asiatique, non précisé
E30 Escrime (rapière)
E31 Escrime au sabre
E38 Escrime, autre précisée
E39 Escrime, non précisée
E98 Sport de combat, autre précisé
E99 Sport de combat, non précisé

(Sports sur roues et à roulettes sans moteur, excepté véhicules à traction animale)

F00 Cyclisme sur route
F01 Cyclisme sur pistes
F02 Vélo tout terrain
F03 Cyclisme acrobatique
F08 Cyclisme, autre précisé
F09 Cyclisme, non précisé
F30 Roller skate
F31 Ski à roulettes
F32 Planche à roulettes (skateboard)
F38 Patin/ski/planche, autre précisé
F39 Patin/ski/planche, non précisé
F98 Sport sur roues et à roulettes, autre précisé
F99 Sport sur roues et à roulettes, non précisé

(Sports mécaniques, excepté motoneige, voir J50)

G00 Sport automobile, sur route (rallye)
G01 Sport automobile, sur circuit
G08 Sport automobile, autre précisé
G09 Sport automobile, non précisé
G10 Courses de véhicules à moteur
G11 Courses
G12 Moto-cross
G18 Motocyclisme, autre précisé
G19 Motocyclisme, non précisé
G78 Course de karts, précisée
G79 Course de karts, non précisée
G98 Sport mécanique, autre précisé
G99 Sport mécanique, non précisé

(Sports avec animaux)

H00 Équitation
H01 Jumping, concours hippique
H02 Cross-country, sans obstacles
H03 Cross-country, avec obstacles (militaire)
H08 Équitation, autre précisée
H09 Équitation, non précisée
H10 Course de chevaux, galop
H11 Course de trot
H12 Steeple-chase
H13 Course au clocher
H18 Course de chevaux, autre précisée
H19 Course de chevaux, non précisée
H20 Polo à cheval
H28 Sport à cheval, autre précisé
H29 Sport à cheval, non précisé
H50 Courses de lévriers
H51 Épreuve d'agilité canine
H58 Sport canin, autre précisé
H59 Sport canin, non précisé
H98 Sport avec animaux, autre précisé
H99 Sport animaux, non précisé

(Sports d'hiver, excepté biathlon, voir X00)

J00 Ski de fond
J01 Ski, descente
J02 Ski, slalom
J03 Ski, saut
J04 Ski-bob
J05 Surf sur neige (snowboard)
J08 Ski, autre précisé
J09 Ski, non précisé
J30 Luge, ordinaire
J31 Bobsleigh
J38 Sport de luge, autre précisé
J39 Sport de luge, non précisé
J40 Patinage sur glace
J41 Patinage artistique
J42 Patinage de vitesse
J43 Patinage à voile
J48 Sport de patinage, autre précisé
J49 Sport de patinage, non précisé
J50 Course de motoneige
J58 Course de motoneige, autre précisé
J59 Course de motoneige, non précisé
J68 Voile sur glace, précisée
J69 Voile sur glace, non précisée
J98 Sport d'hiver, autre précisé
J99 Sport d'hiver, non précisé

(Sports nautiques)

K00 Natation dans une piscine
K01 Natation en milieu naturel
K02 Water-polo
K03 Plongeon (de haut vol)
K08 Natation, autre précisée
K09 Natation, non précisée
K10 Plongée en apnée sans équipement
K11 Plongée avec un tuba
K12 Plongée en scaphandre autonome
K13 Hockey sous l'eau
K18 Sport sous l’eau, autre précisé
K19 Sport sous l’eau, non précisé
K20 Canoë
K21 Kayak
K22 Course d'aviron
K28 Aviron/canotage, autre précisé
K29 Aviron/canotage, non précisé
K30 Yachting
K31 Planche à voile
K38 Voile, autre précisée
K39 Voile, non précisée
K40 Canot à moteur
K41 Scooter des mers
K42 Jet-ski
K48 Motonautisme, autre précisé
K49 Motonautisme, non précisé
K58 Ski nautique, précisé
K59 Ski nautique, non précisé
K68 Surf (sans voile), précisé
K69 Surf (sans voile), non précisé
K70 Rafting en rivière
K78 Rafting en rivière, autre précisé
K79 Rafting en rivière, non précisé
K98 Sport nautique, autre précisé
K99 Sport nautique, non précisé

(Sports aériens)

L00 Aile
L01 Deltaplane
L02 Vol à voile
L08 Vol libre, autre précisé
L09 Vol libre, non précisé
L10 Saut en parachute
L18 Parachutisme, autre précisé
L19 Parachutisme, non précisé
L20 Montgolfière
L28 Montgolfière, autre précisée
L29 Montgolfière, non précisée
L38 Saut à l’élastique précisé
L39 Saut à l’élastique non précisé
L68 Vol à moteur, précisé *(y compris vol à voile assisté par moteur)*
L69 Vol à moteur, non précisé *(y compris vol à voile assisté par moteur)*
L98 Sport aérien, autre précisé
L99 Sport aérien, non précisé

(Sports d'armes, excepté escrime, voir E3X)

M00 Tir au pistolet
M01 Tir au fusil
M02 Tir de plein-air
M03 Tir au pigeon d'argile
M08 Sport d'arme à feu, autre précisé
M09 Sport d'arme à feu, non précisé
M10 Tir à l'arc
M12 Arbalète
M18 Tir à l'arc, autre précisé
M19 Tir à l'arc, non précisé
M70 Fléchettes (ordinaires)
M78 Fléchettes, autres précisées
M79 Fléchettes, non précisées
M98 Sport d'armes, autre précisé
M99 Sport d'armes, non précisé

(Sports de balles pleines)

N08 Golf, précisé
N09 Golf, non précisé
N10 Bowling
N11 Bowling sur pelouse
N12 Road bowling
N18 Sport de boules/quilles, autre précisé
N19 Sport de boules/quilles, non précisé
N80 Billard
N81 Croquet
N82 Boccia
N83 Pétanque
N88 Sport de balle pleine, autre précisé
N99 Sport de balle pleine, non précisé

(Sports d'escalade)

P10 Varappe
P11 Descente en rappel
P18 Sport d'escalade en montagne, autre précisé
P19 Sport d'escalade en montagne, non précisé
P20 Escalade dans les cavernes
P28 Spéléologie, autre précisée
P29 Spéléologie, non précisée
P38 Mur d'escalade, précisé
P39 Mur d'escalade, non précisé
P98 Sport d'escalade, autre précisé
P99 Sport d'escalade, non précisé

(Sports de la danse)

Q00 Danse classique, ballet
Q01 Danse de salon, etc.
Q02 Rock
Q08 Danse, autre précisée
Q09 Danse, non précisée
Q98 Sport de la danse, autre précisé
Q99 Sport de la danse, non précisé

(Sports combinés)

X00 Biathlon
X01 Triathlon
X02 Pentathlon
X05 Décathlon
X08 Athlon, autre précisé
X09 Athlon, non précisé
X98 Sport combiné, autre précisé
X99 Sport combiné, non précisé

(Athlétisme, sports et exercices, autres et non précisé)

Z90 Sport de pêche
Z98 Athlétisme, autre sport et gymnastique, précisé
Z99 Athlétisme, sport et gymnastique, non précisé

Lésion (blessure)

01	Commotion
02	Contusion, ecchymose
03	Écorchure, éraflure
04	Plaie
05	Fracture
06	Luxation, dislocation, déboîtement
07	Entorse, foulure, distorsion
08	Lésions de nerf(s)
09	Lésion de vaisseau(x) sanguin(s)
10	Lésion de tendon(s) et/ou de muscle(s)
11	Écrasement
12	Amputation
13	Empoisonnement, intoxication
14	Brûlures, brûlures causées par l'eau bouillante (thermique)
15	Corrosion (chimique)
16	Électrocution
17	Radiation (soleil, rayons X, etc.)
18	Gelures
19	Asphyxie, suffocation
97	Sans lésion diagnostiquée
98	Lésion, autre précisée
99	Lésion, non précisée

Partie lésée

(Tête)

10 Cerveau
11 Crâne
12 Oreille
13 Globe oculaire, paupière
14 Nez
15 Dent
16 Mâchoire, joue
17 Lèvre et cavité buccale
18 Tête, autre précisée
19 Tête, non précisée

(Cou, gorge)

20 Cou
21 Gorge, parties internes
22 Colonne cervicale
28 Cou/gorge, autre précisé
29 Cou/gorge, non précisé

(Thorax)

30 Poitrine, externe
31 Côtes et sternum
32 Colonne dorsale, thoracique
33 Poumons, bronches
34 Coeur
38 Thorax, autre précisé
39 Thorax, non précisé

(Abdomen, lombes, colonne lombaire, bassin, pelvis)

40 Abdomen, externe
41 Abdomen, viscères, organes internes
42 Colonne inférieure (lombaire et sacrée)
43 Lombes, fesses
44 Bassin, pelvis
45 Organes génitaux
48 Abdomen, autre précisé
49 Abdomen, non précisé

(Membres supérieurs)

50 Clavicule
51 Épaule (y compris omoplate)
52 Bras, humérus
53 Coude
54 Avant-bras
55 Poignet
56 Main, excepté doigt
57 Doigt
58 Membre supérieur, autre précisé
59 Membre supérieur, non précisé

(Membres inférieurs)

60 Hanche
61 Cuisse
62 Genou
63 Jambe
64 Cheville
65 Pied, excepté orteil
66 Orteil
68 Membre inférieur, autre précisé
69 Membre inférieur, non précisé

(Multiples parties du corps/corps entier atteint)

70 Atteintes de multiples parties du corps
75 Corps entier atteint

(Autre partie du corps et partie non précisée)

98 Autre partie du corps précisée
99 Partie du corps non précisée

Produits

Matières premières, éléments de construction et particules

MATIÈRE PREMIÈRE, SEMI-PRODUIT

Matière première, semi-produit, marchandises à la pièce

A0010 Botte de paille
A0011 Produit agricole, non précisé (ex. herbe, foin, paille, ensilage)
A0020 Bois de chauffage
A0021 Tronc d'arbre
A0022 Carton (rouleau, balle)
A0023 Papier (rouleau, balle)
A0024 Papier, produit de pâte à papier, non précisé
A0030 Coton (matière première)
A0031 Laine (matière première)
A0035 Produit textile, non précisé, ex. balle de textile, coton, etc.
A0040 Charbon, coke
A0045 Caoutchouc
A0050 Sable
A0051 Pierre
A0052 Gravier, caillou
A0060 Ciment, mortier, béton
A0070 Verre (matière première) (matériel d'isolation voir A17)
A0098 Matière première, semi-produit, autre précisé
A0099 Matière première, semi-produit, non précisé

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION

Élément de construction en bois

A1000 Planche, madrier
A1005 Poutre en bois, poutre en bois d'œuvre, chevron
A1020 Traverse
A1025 Panneau de particules
A1098 Autre élément de construction en bois précisé
A1099 Élément de construction en bois, non précisé

Élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc.

A1100 Brique
A1105 Tuile
A1110 Bloc de béton
A1120 Placoplâtre
A1130 Tuyau en ciment
A1198 Autre élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc. précisé
A1199 Élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc., non précisé

Élément de construction en métal

A1200 Tôle métallique
A1205 Poutre métallique
A1210 Tuyau métallique
A1215 Barre métallique, armature métallique
A1298 Autre élément de construction en métal précisé
A1299 Élément de construction en métal, non précisé

Élément de construction en pierre

A1300 Pierre taillée
A1310 Dalle de pierre
A1398 Autre élément de construction en pierre précisé
A1399 Élément de construction en pierre, non précisé

Élément de construction en matière plastique

A1400 Tube plastique
A1410 Stratifié plastique
A1498 Autre élément de construction en matière plastique précisé
A1499 Élément de construction en matière plastique, non précisé

Élément de construction en verre

A1500 Vitres
A1505 Brique de verre
A1598 Autre élément de construction en verre, précisé
A1599 Élément de construction en verre, non précisé

Élément de construction, matériau non précisé

A1600 Poutre de matériau non précisé
A1618 Tuyau, tube, de matériau non précisé
A1628 Plaque, tôle, de matériau non précisé
A1698 Élément de construction d’un autre matériau précisé
A1699 Élément de construction de matériau non précisé

Matériau d'isolation

A1700 Isolation en mousse
A1710 Laine de verre, laine de roche
A1798 Matériau d'isolation, autre précisé
A1799 Matériau d'isolation, non précisé

Clou, vis, boulon, écrou

A1810 Clou
A1815 Punaise
A1820 Vis, boulon
A1825 Écrou
A1830 Agrafe
A1898 Clou, vis, boulon, écrou, autre précisé
A1899 Clou, vis, boulon, écrou, non précisé

Élément de construction autre et non précisé

A1998 Autre élément de construction précisé
A1999 Élément de construction, non précisé

PARTICULE

Particule

A7000 Farine de bois, sciure, fragment, particule de bois
A7005 Particule plastique
A7007 Particule métallique
A7009 Particule de ciment
A7011 Particule de verre
A7013 Particule de plâtre
A7015 Particule de pierre
A7017 Particule de terre
A7019 Grain de sable, de gravier, de crasse des routes
A7030 Particule d'herbe, de blé, de foin, de paille, etc.
A7040 Particule textile
A7045 Amiante, brin de
A7050 Braise, écaille de fer
A7055 Fragment, non précisé
A7098 Autre particule précisée
A7099 Particule, non précisé

ÉCLAT, COPEAU, FRAGMENT

Éclat, copeau, fragment

A8000 Copeau de bois
A8005 Copeau de métal
A8010 Éclat de verre, esquille
A8015 Esquille de pierre
A8098 Éclat, copeau, fragment, autre précisé
A8099 Éclat, copeau, fragment, non précisé

Équipemement fixe extérieur, surface stabilisée extérieure et surface naturelle

ÉQUIPEMENT FIXE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Équipement fixe pour routes, etc.

B0000 Rail sur ou le long de la route ou du trottoir
B0010 Glissière de sécurité
B0015 Barrage routier, barrière
B0017 Ralentisseur
B0019 Chicanes, autres (bacs, piquets)
B0020 Tampon d'égout
B0022 Grille d'égout ou autre
B0030 Signalisation routière, panneau de signalisation
B0032 Panneau publicitaire
B0033 Pylône, lampadaire
B0034 Pylône haute tension
B0050 Boîte aux lettres
B0060 Support, râtelier à bicyclettes
B0070 Banc
B0075 Cabine téléphonique
B0098 Autre équipement fixe pour route, précisé
B0099 Équipement fixe pour routes, non précisé

Équipement fixe d'aire de jeu

B0100 Sculpture, statue
B0105 Pierre tombale
B0110 Puits
B0112 Couvercle de puits
B0115 Mât pour drapeau
B0118 Bac à fleurs
B0120 Portique de jardin
B0121 Serre
B0122 Plan d'eau de jardin
B0140 Fil, clôture en fils de fer
B0142 Fil de fer barbelé, clôture en fil de fer barbelé
B0144 Clôture électrique
B0146 Rampe, palissade
B0148 Piquet de clôture
B0150 Clôture en pierre
B0152 Mur, bordure
B0155 Porte de clôture, de mur de clôture, de jardin
B0159 Clôture, mur avec équipements, non précisé
B0198 Autre équipement précisé de parcs de loisirs, de jardins, etc.
B0199 Équipement de parcs de loisirs, de jardins, etc., non précisé

Équipement fixe de plaine de jeu

B0200 Bac à sable, tas de sable
B0205 Balançoire
B0210 Jeu de bascule
B0212 Cadre à grimper
B0214 Toboggan (aquatique, voir B04)
B0216 Maisonnette
B0218 Manège d’aire de jeu
B0220 Corde aérienne (jeu), pont suspendu (jeu)
B0230 Barre de jeu pour faire la culbute
B0298 Autre équipement fixe précisé d’aire de jeu
B0299 Équipement fixe d’aire de jeu, non précisé

Équipement fixe de parc d'attractions, etc.

B0300 Autos d'attractions, autos tamponneuses
B0305 Manège
B0307 Montagnes russes
B0309 Trains d'amusement
B0311 Labyrinthe (couvert)
B0320 Canots tamponneurs
B0325 Grande roue
B0330 Cheval de rodéo
B0340 Château gonflable
B0398 Autre équipement fixe précisé de parc d'attractions
B0399 Équipement fixe de parc d'attractions, non précisé

Équipement fixe pour la natation, les sports nautiques et la navigation

B0402 Piscine, de plein air (intérieur, voir C07)
B0403 Piscine, non précisée
B0404 Sol de piscine
B0406 Escalier menant dans le bassin
B0408 Rebord de bassin de piscine
B0410 Toboggan aquatique
B0420 Plongeoir
B0430 Plot de départ de natation
B0432 Pont flottant
B0435 Quai et pont permanent avec équipements
B0460 Écluse, sas
B0498 Autre équipement précisé pour l'eau et la navigation
B0499 Équipement pour l'eau et la navigation, non précisé

Équipement fixe autre et non précisé à l'extérieur des bâtiments

B0998 Autre équipement fixe à l'extérieur des bâtiments, précisé
B0999 Équipement fixe à l'extérieur des bâtiments, non précisé

SURFACE, À L'EXTÉRIEUR

Surface stabilisée, à l'extérieur

B1000 Revêtement d'asphalte extérieur, trottoir
B1002 Bordure
B1004 Surface gravillonnée extérieure (surface de terre, voir B20)
B1006 Sol ciment extérieur (bloc de béton, voir A11)
B1009 Revêtement en pierre, extérieur, ex. sol en marbre, dallage, pavage, etc.
B1012 Carrelage céramique extérieur
B1014 Revêtement en bois extérieur
B1020 Gazon artificiel extérieur (pelouse naturelle, voir B20)
B1030 Surface en matière plastique/synthétique, à l'extérieur
B1040 Chaussée, couverte de neige/glace
B1098 Autre surface stabilisée, à l'extérieur, précisée (incluant trous dans le trottoir)
B1099 Surface stabilisée, à l'extérieur, non précisée

Escalier extérieur (escalier partie de bâtiment, voir C00)

B1100 Escalier extérieur, en béton
B1102 Escalier extérieur, en pierre
B1104 Escalier extérieur, en bois
B1140 Escalator extérieur
B1198 Escalier extérieur, d'un autre matériau précisé
B1199 Escalier extérieur, d'un matériau non précisé

Escaliers et surfaces stabilisées, à l'extérieur autre et non précisée

B1998 Escalier et surface stabilisée, à l’extérieure, autre précisé
B1999 Escalier et surface stabilisée, à l’extérieure non précisé

SURFACE NATURELLE

Surface de terre

B2000 Surface de terre, champ cultivé
B2002 Surface de sable, de gravier
B2009 Surface de pierre, de roche
B2020 Pelouse, surface d'herbe
B2098 Autre surface de terre précisée
B2099 Surface de terre, non précisé

Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau)

B2100 Rigole
B2105 Ruisseau/petit cours d'eau
B2110 Lac
B2115 Rivière/canal
B2120 Mer
B2130 Glace sur rivière, eau, lac
B2198 Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau), autre précisé
B2199 Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau), non précisé

Autre surface naturelle et surface naturelle non précisée

B2998 Autre surface naturelle précisée
B2999 Surface naturelle, non précisé

Partie de bâtiment et mobilier fixe

PARTIE DE BÂTIMENT

Escalier

C0005 Escalier (de bâtiment), droit
C0010 Escalier (de bâtiment) à palier
C0012 Escalier (de bâtiment) tournant
C0015 Échelle de combles, escalier escamotable, non précisé
C0020 Escalier intérieur
C0025 Rampes d'escalier
C0030 Barrière de sécurité pour bébés
C0040 Escalier de secours
C0098 Autre escalier de bâtiment précisé
C0099 Escalier de bâtiment, non précisé

Mur, toiture, balcon, etc.

C0100 Mur en brique
C0105 Mur en bois
C0107 Mur, céramique
C0109 Mur, non précisé
C0110 Plinthe
C0112 Extérieur du toit
C0115 Couverture, tout ou partie
C0120 Balcon, véranda
C0130 Soupente aménagée
C0198 Autre partie de mur, toiture, balcon, etc., précisé
C0199 Mur, toiture, balcon, etc., non précisé

Sol, revêtement de sol, intérieur

C0200 Sol mince en bois, intérieur
C0205 Revêtement vinylique, linoléum, intérieur
C0207 Moquette, intérieur
C0210 Carrelage céramique, intérieur
C0212 Sol ciment, intérieur
C0220 Sol en pierre, intérieur (ex. marbre)
C0298 Sol, revêtement de sol, intérieur, autre précisé
C0299 Sol, revêtement de sol, intérieur, non précisé

Fenêtre

C0300 Fenêtre
C0302 Châssis/appui de fenêtre
C0310 Lucarne
C0315 Loquet de fenêtre
C0398 Fenêtre, autre précisée
C0399 Fenêtre, non précisée

Porte

C0400 Seuil, barre de seuil
C0405 Huisserie
C0410 Porte vitrée
C0420 Porte coulissante
C0425 Porte pliante
C0430 Serrure de porte
C0432 Poignée de porte
C0498 Autre porte précisée, tout ou partie
C0499 Porte non précisée, tout ou partie

Fermeture, porte, ouverture

C0500 Trappe de cave
C0505 Trappe de combles
C0510 Porte de garage basculante, porte de garage
C0520 Ouverture dans plancher sans trappe, ex. ouverture de fourrage d'étable/d'écurie
C0530 Abat-jour
C0535 Fosse de graissage
C0598 Fermeture, porte, ouverture, autre précisée
C0599 Fermeture, porte, ouverture, non précisée

Conduit de fumée, cheminée (appareil de chauffage, mobile, voir E4-E5)

C0600 Souche/mitre de cheminée
C0610 Foyer ouvert
C0620 Poêle à bois
C0630 Appareil à gaz
C0640 Chaudière à gaz (chauffage central)
C0642 Chaudière à mazout, à fioul (chauffage central)
C0644 Chaudière à charbon, à bois (chauffage central)
C0698 Conduit de fumée, cheminée, autre précisé
C0699 Conduit de fumée, cheminée, non précisé

Piscine intérieur

C0799 Piscine intérieure, non précisée (plein air, voir B04)

Autre partie de bâtiment

C0900 Porche
C0905 Passerelle de combles
C0910 Estrade, scène, tribune
C0920 Ascenseur
C0925 Plate-forme de chargement
C0930 Rampe pour fauteuil roulant
C0935 Vide ordures
C0937 Gouttière verticale (sur bâtiment)
C0938 Gouttière de toit (sur bâtiment)
C0940 Store, vélum
C0950 Aérien, antenne parabolique, antenne
C0955 Garde-fou (partie du bâtiment), balustrade
C0998 Autre partie précisée de bâtiment
C0999 Partie de bâtiment, non précisée

MOBILIER FIXE, ETC. (PETIT MOBILIER VOIR F1)

Placard, table, banc (fixes)

C5000 Placard
C5010 Penderie à miroir (fixe)
C5015 Armoire encastrée
C5020 Coffre-fort
C5030 Table de cuisine (fixe)
C5040 Comptoir
C5050 Banc fixe, tout ou partie
C5098 Placard, table, banc (fixes), autre précisé
C5099 Placard, table, banc (fixes), non précisé

Installations industrielles, installations fixes pour l'eau, sanitaire et électricité

EAU, VENTILATION, INSTALLATION/ÉQUIPEMENT SANITAIRE ET INDUSTRIEL

Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur

D0000 Installation de ventilation, ventilateur, non précisé
D0010 Chaudière, réservoir d'installation industrielle eau/vapeur
D0018 Autre installation industrielle d'eau/de vapeur, précisée
D0019 Installation industrielle d'eau/de vapeur, non précisée
D0020 Pompe pour eau, ventilation, sanitaire & installation/équipement industriel d'eau/de vapeur
D0025 Raccorderie, robinetterie d'installation eau et vapeur
D0098 Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur, autre précisé
D0099 Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur, non précisé

Autre installation de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc.

D2000 Silo, conteneur, bâtiment de stockage
D2010 Batteuse
D2012 Broyeur
D2015 Pressoir/ moulin, trieur rotatif (trommel)
D2020 Installation d'air comprimé
D2022 Centrale hydraulique
D2024 Sableuse
D2026 Nettoyeur haute pression
D2030 Four de fusion
D2035 Machine à mouler
D2040 Installation de réfrigération et de congélation industrielle, agricole, navale, etc.
D2050 Pompe
D2052 Compresseur
D2054 Réservoir sous pression
D2060 Pompe à essence
D2062 Bouteille à gaz
D2070 Tuyauterie, installation industrielle
D2075 Galvanisation, matériel à électrolyse
D2098 Autre installation précisée de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc.
D2099 Installation de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc., non précisée

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES FIXES

Installations électriques fixes

D4000 Installation haute tension et courant de force
D4005 Installation électrique, en dessous de 380 volts
D4010 Compteur
D4012 Commutateur
D4014 Prise murale
D4016 Appareillage électrique
D4020 Thermostat
D4022 Moteur électrique
D4098 Autres installations électriques fixes précisées
D4099 Installations électriques fixes non précisées

INSTALLATIONS FIXES À GAZ.

Installations fixes à gaz (pour chauffage central, voir C06)

D5000 Compteur à gaz
D5005 Tuyau à gaz
D5010 Chaudière à gaz
D5098 Installations fixes à gaz, autres précisées
D5099 Installations fixes à gaz, non précisées

INSTALLATIONS SANITAIRES DE CUISINE, DE SALLE DE BAINS, ETC.

Équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bains, de WC et de sauna

D6000 Évier (cuisine)
D6005 Lavabo
D6007 WC à siège
D6009 Bidet
D6012 Baignoire (incluant robinetterie)
D6014 Cabine de douche (incluant robinetterie)
D6020 Poêle de sauna
D6030 Réservoir d'eau/citerne
D6032 Robinet
D6040 Chauffage central, canalisation (chaudière, chauffage central, voir C06)
D6045 Ballon d'eau chaude, chauffe-eau, accumulateur
D6048 Radiateur, tuyau d'eau chaude
D6050 Bac à ordures
D6060 Porte-rouleau
D6062 Porte-serviettes
D6064 Porte-savon
D6098 Autres équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bain, de WC et de sauna, précisés
D6099 Équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bain, de WC et de sauna, non précisés

Équipement principalement à usage ménager

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Gros électroménager

E0000 Cuisinière, plaque chauffante, électrique
E0002 Cuisinière, plaque chauffante, gaz
E0004 Cuisinière, plaque chauffante, charbon / bois
E0009 Cuisinière, plaque chauffante, non précisée
E0010 Cuisinière, four, électrique
E0012 Cuisinière, four, gaz
E0014 Cuisinière, four, charbon/bois
E0019 Cuisinière, four, non précisé
E0020 Cuisinière, gril, électrique
E0022 Cuisinière, gril, gaz
E0025 Cuisinière, gril, non précisé
E0026 Rabat de cuisinière
E0028 Cuisinière, autre partie
E0030 Four à micro-ondes
E0040 Hotte de cuisine
E0050 Réfrigérateur, électrique
E0052 Réfrigérateur, gaz
E0055 Réfrigérateur, non précisé
E0056 Congélateur
E0060 Lave-vaisselle automatique
E0062 Machine à laver le linge
E0065 Essoreuse à linge
E0067 Sèche-linge
E0069 Essoreuse à rouleaux, électrique
E0098 Autre gros appareil électroménager précisé
E0099 Gros appareil électroménager non précisé

Petit électroménager

E0100 Robot de cuisine
E0102 Hachoir
E0104 Mixer
E0106 Batteur
E0110 Moulin à café, électrique
E0114 Percolateur
E0120 Saucière, bouilloire, électrique
E0122 Minuteur
E0130 Thermoplongeur
E0140 Machine à trancher, machine à couper le pain, électrique
E0150 Grille-pain électrique
E0152 Gril de table
E0154 Plaque chauffante portative
E0160 Couteau électrique
E0162 Ouvre-boîtes électrique
E0170 Fer électrique
E0198 Autre petit appareil électroménager précisé
E0199 Petit appareil électroménager, non précisé

Appareils de nettoyage

E0200 Aspirateur
E0205 Mini-aspirateur à main rechargeable
E0210 Balai à moquette
E0212 Appareil de lavage des sols
E0215 Cireuse
E0298 Autre appareil de nettoyage précisé
E0299 Appareil de nettoyage non précisé

Appareils électroménagers, autre et non précisé

E0998 Autre appareil électroménager précisé
E0999 Appareil électroménager non précisé

MACHINES À COUDRE ET À TRICOTER

Machines à coudre et à tricoter

E1000 Machine à coudre électrique
E1005 Machine à coudre, non précisée
E1010 Machine à tricoter électrique
E1015 Machine à tricoter, non précisée
E1098 Autre machine à coudre et à tricoter précisée
E1099 Machine à coudre et à tricoter, non précisée

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Appareils d'éclairage

E2000 Fil électrique, rallonge
E2004 Boîtier de prise électrique
E2005 Prise de courant
E2010 Applique
E2020 Globe de luminaire, lampes de verre
E2025 Lampe, non précisée
E2030 Guirlandes électriques pour arbre de Noël
E2040 Ampoule
E2042 Tube fluorescent
E2044 Lampe à halogène
E2050 Dispositif isolant pour socle de prise de courant
E2060 Torche électrique
E2070 Fusible
E2072 Boîte de jonction, cosse
E2080 Lampe à ultraviolets
E2082 Solarium
E2098 Autre appareil d'éclairage précisé
E2099 Appareil d'éclairage non précisé

RADIO, TV/VIDÉO ET TÉLÉPHONE

Radio, TV/vidéo et téléphone

E3000 Radio, tuner, ampli, récepteur
E3005 Microphone
E3007 Haut-parleur
E3010 Baladeur/lecteur de cassettes/enregistreur
E3012 Magnétophone/platine
E3014 Tourne-disque/stéréo
E3016 Lecteur CD, appareil CD
E3018 Baie à disques/cassettes
E3030 Téléviseur
E3032 Antenne intérieure de télévision (aérienne, antenne parabolique, antenne, voir C09)
E3040 Magnétoscope, jeu TV
E3042 Bande vidéo
E3050 Télécommande
E3060 Téléphone
E3062 Répondeur téléphonique
E3065 Télécopieur
E3098 Radio, TV/vidéo et téléphone, autre précisé
E3099 Radio, TV/vidéo et téléphone, non précisé

APPAREILS DE CHAUFFAGE, ÉLECTRIQUES

Appareils de chauffage, électriques

E4000 Panneau chauffant électrique
E4002 Radiateur électrique, individuel
E4010 Couverture chauffante
E4020 Radiateur soufflant
E4098 Autre appareil de chauffage électrique précisé
E4099 Appareil de chauffage électrique, non précisé

APPAREILS A CHAUFFER, FEU DECOUVERT ET BARBECUE

Appareils à chauffer, feu découvert et barbecue

E5000 Radiateur à pétrole
E5010 Radiateur à gaz portable
E5020 Réchaud portatif
E5030 Barbecue
E5098 Autre appareil à chauffer, feu découvert, précisé
E5099 Appareil à chauffer, feu découvert, non précisé

Mobilier et textiles

MOBILIER POUR BÉBÉS/ENFANTS

Mobilier pour bébés/enfants (Barrière de sécurité pour bébés, voir C00)

F0000 Berceau
F0005 Lit d'enfant
F0010 Table à langer
F0012 Parc
F0020 Siège pour bébés (haut)
F0022 Siège pour nourrissons (bas)
F0024 Siège pour enfant, haut/bas non précisé
F0026 Baby Bouncer (suspendu)
F0030 Transat pour bébé
F0098 Mobilier pour bébés/enfants, autre précisé
F0099 Mobilier pour bébés/enfants, non précisé

MOBILIER (MOBILIER FIXE, VOIR C5)

Chaise, banc

F1000 Chaise pliante
F1005 Chaise (non pliante)
F1010 Banc (banc fixe, voir mobilier fixe C50)
F1020 Fauteuil
F1022 Fauteuil à bascule, rocking chair
F1030 Tabouret/pouf
F1098 Chaise, banc, autre précisé
F1099 Chaise, banc, non précisé

Canapé

F1100 Canapé, sofa/divan/ottoman
F1198 Autre canapé précisé
F1199 Canapé non précisé

Lit

F1200 Lits superposés
F1210 Matelas d'eau
F1220 Lit d'hôpital
F1280 Barre de protection de lit
F1288 Élément de lit, autre précisé
F1298 Autre lit précisé
F1299 Lit, non précisé

Table

F1300 Table de verre
F1310 Table de marbre
F1320 Secrétaire/bureau
F1330 Chariot de desserte
F1340 Table de salle à manger
F1345 Table basse
F1398 Autre table, précisée
F1399 Table, non précisé

Mobilier de rangement

F1400 Commode
F1410 Vestiaire
F1415 Étagère, bibliothèque
F1488 Rayonnages mobiles et armoires, non précisés
F1498 Autre mobilier de rangement précisé
F1499 Mobilier de rangement non précisé

Éléments de mobilier

F1800 Tiroir
F1810 Patère, valet
F1820 Panneau bloc-notes
F1830 Miroir
F1840 Accessoires de rideau/tringle
F1850 Store vénitien
F1860 Pendule

Autre mobilier et mobilier non précisé

F1998 Autre mobilier précisé
F1999 Mobilier, non précisé

MOBILIER DE JARDIN

Mobilier de jardin

F2000 Table de jardin
F2010 Chaise de jardin, chaise de pelouse
F2020 Transat, chaise longue
F2030 Hamac
F2080 Parasol de jardin
F2098 Mobilier de jardin, autre précisé
F2099 Mobilier de jardin, non précisé

TEXTILES

Literie, linge de lit

F4000 Couette, édredon
F4005 Coussin
F4010 Matelas
F4020 Drap
F4030 Taie d'oreiller
F4035 Couvre-lit
F4040 Couverture, laine
F4098 Literie, linge de lit, autre précisé
F4099 Literie, linge de lit, non précisé

Linge de maison

F4100 Torchon
F4105 Flanelle
F4110 Set de table
F4120 Serviettes
F4125 Nappe
F4130 Napperon/tissu pour retirer un plat du four
F4198 Linge de maison, autre précisé
F4199 Linge de maison, non précisé

Rideaux

F4200 Rideau (plastique ou textile)
F4210 Store
F4220 Cantonnière
F4298 Rideau/accessoires de rideaux, autre précisé
F4299 Rideau/accessoires de rideaux, non précisé

Revêtement amovible de sol (sol, voir C02)

F4300 Lé de moquette, bande adhésive
F4305 Tapis, carpettes
F4310 Tapis de bain (baignoire)
F4398 Revêtement de sol, autre précisé
F4399 Revêtement de sol, non précisé

Textiles, autre et non précisé

F4998 Autre textile précisé
F4999 Textile non précisé

Appareils ménagers et objets domestiques

COUVERTS, VAISSELLE ET USTENSILES DE CUISINE

Couverts et vaisselle

G0000 Couverts
G0005 Assiette
G0010 Verre à boire
G0015 Tasse, gobelet
G0020 Bol, plat
G0025 Verrerie de table, autre
G0030 Carafe/pichet
G0040 Brochette, fourchette à fondue (lardoire, voir G02)
G0098 Autres couverts et vaisselle précisés
G0099 Couverts et vaisselle, non précisés

Ustensiles de friture et de cuisson (électrique, voir E01)

G0100 Casserole, tout type
G0105 Cocotte, marmite
G0110 Bouilloire (électrique, voir E01)
G0120 Plat allant au four, moule à pâtisserie
G0130 Autocuiseur
G0135 Friteuse / marmite à fondue
G0140 Cafetière (électrique, voir E01)
G0145 Théière
G0150 Cruche isolante, bouteille thermos
G0198 Autres ustensiles de friture et de cuisson, précisés
G0199 Ustensiles de friture et de cuisson, non précisés

Autres ustensiles de cuisine (électriques, voir E01)

G0200 Porte-filtre à café
G0205 Couvre-théière
G0210 Couteau de cuisine, non précisé
G0212 Éplucheur
G0214 Couteau à fromage
G0216 Couteau à trancher, machine à couper le pain, manuels (électrique, voir E01)
G0220 Hachoir, manuel (électrique, voir E01)
G0222 Fouet
G0224 Râpe
G0226 Passoire
G0228 Lardoire
G0230 Cisailles à volaille
G0235 Ouvre-boîtes
G0240 Tire-bouchon, ouvre-bouteilles
G0242 Lève-couvercle
G0250 Planche à hacher, à découper
G0260 Siphon d'eau de Seltz
G0262 Casse-noix
G0264 Plateau
G0270 Garniture de table
G0272 Égouttoir
G0298 Ustensiles de cuisine, autres précisés
G0299 Ustensiles de cuisine, non précisés

Couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine, autres et non précisés

G0998 Autres couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine précisés
G0999 Couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine non précisés

ACCESSOIRES DE LAVAGE, OUTILS/MATÉRIELS DE NETTOYAGE, MANUELS

Accessoires de lavage

G1000 Bac, cuvette, bassine (fixe, voir D50)
G1005 Séchoir à linge
G1007 Corde à linge
G1010 Pince à linge
G1020 Panier à linge
G1030 Planche à repasser
G1035 Calandreuse, manuelle
G1050 Essoreuse à main
G1098 Autres accessoires de lavage manuels, précisés
G1099 Accessoires de lavage manuels, non précisés

Outils/matériels de nettoyage, manuels

G1100 Grattoir à chaussures
G1110 Lavette/brosse
G1112 Brosse à récurer
G1120 Balai/brosse
G1130 Pelle à poussière
G1140 Balai à franges
G1142 Seau
G1150 Chiffons
G1198 Autres outils/matériels de nettoyage, manuels, précisés
G1199 Outils/matériels de nettoyage, manuels, non précisés

Accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels

G1998 Autres accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels, précisés
G1999 Accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels, non précisés

OBJETS MOBILES

Accessoires d'éclairage à flamme (éclairage électrique, voir E20)

G3000 Bougie
G3010 Bougie pour réchaud
G3020 Lampe à huile
G3030 Lampe à pétrole
G3098 Autres accessoires d'éclairage à flamme précisés
G3099 Accessoires d'éclairage à flamme non précisés

Accessoires à flamme

G3100	Allumette
G3110	Briquet
G3198	Autre accessoire à flamme précisé
G3199	Accessoire à flamme, non précisé

Autres objets mobiles

G3900	Cintre
G3908	Objet d’ornement
G3910	Vase
G3912	Cadre, toile, tableau
G3914	Livre
G3916	Journal, hebdomadaire
G3920	Cendrier
G3930	Bougeoir
G3932	Décoration de Noël
G3935	Arbre de Noël
G3940	Gadgets à farce et attrape
G3950	Pèse-personne de salle de bains
G3960	Bouillotte
G3970	Dispositif d'alarme pour la protection contre le cambriolage
G3972	Détecteur de fumée
G3974	Détecteur de gaz
G3976	Extincteur d'incendie
G3998	Autres objets mobiles précisés
G3999	Objets mobiles non précisés

Machines pour l'industrie, l'artisanat et les activités de loisirs

MACHINES FIXES POUR L'INDUSTRIE

Scie, fixe

H0000 Scie circulaire (fixe) à bois
H0010 Scie à ruban (fixe)
H0020 Scie (fixe) à métaux
H0098 Autre scie précisée (fixe)
H0099 Scie (fixe) non précisée

Rectifieuse (fixe)

H0100 Machine à rectifier (fixe) le bois
H0105 Machine à rectifier (fixe) la pierre
H0110 Machine à rectifier (fixe) les métaux
H0120 Aiguisoir de couteaux
H0198 Autre rectifieuse (fixe) précisée
H0199 Rectifieuse (fixe) non précisée

Tour

H0200 Tour à travailler le bois
H0205 Tour à travailler les métaux
H0298 Autre tour précisé
H0299 Tour, non précisé

Autre machine fixe

H0900 Presse, non précisée
H0902 Laminoir, moulin à roue
H0905 Fraiseuse
H0910 Raboteuse (fixe)
H0915 Machine à cintrer
H0920 Cisaille à tôles
H0925 Perceuse à colonne
H0930 Riveteuse à poser des rivets aveugles
H0940 Poinçonneuse
H0950 Machine à fendre le bois
H0960 Machine à emballage
H0998 Autre machine fixe précisée
H0999 Machine fixe non précisée

ENGINS DE LEVAGE, DE CONSTRUCTION, DE TRANSPORT ET MACHINES AGRICOLES

Engin de levage

H1000 Grue, manuelle/mécanique
H1010 Plate-forme de travail mobile
H1020 Ascenseur de chantier, monte charge
H1098 Autre engin de levage, précisé
H1099 Engin de levage, non précisé

Engin de construction

H1100 Bulldozer
H1110 Excavateur
H1120 Bétonnière
H1125 Coffrage, latte
H1198 Autre engin de construction précisé
H1199 Engin de construction, non précisé

Engin de transport

H1200 Transporteur, chaîne de montage, courroie convoyeuse
H1298 Autre engin de transport précisé
H1299 Engin de transport, non précisé

Matériels de levage, de construction et de transport

H1300 Chariot élévateur à fourche, non précisé
H1310 Palettiseur/transpalette
H1320 Charrette à bras
H1325 Chariot, industriel
H1330 Diable
H1398 Autres matériels de levage, de construction et de transport précisés
H1399 Matériels de levage, de construction et de transport, non précisés

Outillage de support

H1400 Serre-joint
H1410 Établi
H1420 Étau
H1430 Enclume
H1498 Autre matériel de support, précisé
H1499 Matériel de support, non précisé

Matériel de levage et de traction

H1500 Cric d'automobile
H1505 Palan
H1510 Chaîne pour lever ou tracter
H1515 Câble
H1520 Cordage
H1525 Courroie de transmission
H1530 Poulie
H1540 Treuil
H1598 Autre matériel de levage et de traction précisé
H1599 Matériel de levage et de traction, non précisé

Tracteur, machines agricoles, etc.

H1600 Tracteur
H1610 Charrue
H1620 Récolteuse-hacheuse
H1625 Moissonneuse-batteuse
H1630 Moissonneuse
H1635 Moissonneuse-lieuse
H1640 Semoir
H1650 Balayeuse
H1698 Tracteur, machines agricoles, etc. autre précisé
H1699 Tracteur, machines agricoles, etc. non précisé

Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, autres et non précisés

H1998 Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, autres précisés
H1999 Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, non précisés

MATÉRIEL DE PÊCHE

Matériel de pêche industriel (matériel individuel, voir N82)

H2000 Chalut
H2010 Drège, seine
H2020 Cabestan
H2030 Filet de pêche
H2098 Autre matériel de pêche précisé
H2099 Matériel de pêche, non précisé

OUTILLAGE/MATÉRIEL, MÉCANIQUE (MÛ PAR L'ÉLECTRICITÉ, L'ESSENCE OU L'AIR COMPRIMÉ)

Outils/matériels de soudage et chauffants

H3000 Lampe à souder
H3005 Chalumeau coupeur
H3010 Équipement de soudage, au gaz ou électrique
H3015 Appareil de soudage par points
H3020 Fer à souder
H3098 Autres outils/matériels de soudage et chauffants précisés
H3099 Outils/matériels de soudage et chauffants, non précisés

Outils/matériels à taillant, mécaniques

H3100 Burin mécanique
H3105 Marteau-piqueur
H3198 Autres outils/matériels à taillant, mécaniques, précisés
H3199 Outils/matériels à taillant, mécaniques, non précisés

Outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques

H3200 Ciseaux, mécaniques (outil mécanique)
H3205 Plane à main (couteau à deux manches)
H3210 Rabot
H3298 Autres outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques, précisés
H3299 Outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques, non précisés

Outils/matériels de sciage, mécaniques, à main

H3300 Tronçonneuse à moteur à essence
H3310 Tronçonneuse électrique
H3318 Tronçonneuse, non précisée
H3320 Scie égoïne
H3325 Scie circulaire
H3398 Autres outils/matériels de sciage, mécaniques, précisés
H3399 Outils/matériels de sciage, mécaniques, non précisés

Machines à percer/à rectifier, à main

H3400 Perceuse (à main), mécanique
H3410 Tournevis électrique
H3420 Meuleuse d'angle
H3422 Rectifieuse de surface (à main)
H3428 Rectifieuse cylindrique (à main)
H3430 Meuleuse à bande (à main)
H3435 Rectifieuse à excentrique
H3498 Autres machines à percer/à rectifier précisées
H3499 Machines à percer/à rectifier, à main, non précisées

Outils/matériels de pistolage, de scellement, à main

H3500 Pistolet de scellement
H3510 Pistolet-pulvérisateur
H3515 Pistolet à coller
H3598 Autres outils/matériels de pistolage, de scellement, à main, précisés
H3599 Outils/matériels de pistolage, de scellement, à main, non précisés

Autres outils/matériels

H3998 Autres outils/matériels mécaniques, précisés
H3999 Outils/matériels mécaniques, non précisés

OUTILLAGE/MATÉRIEL MANUEL

Outils/matériels à levier manuel

H4000 Tige de fer, fiche, barre à manche
H4010 Pied-de-biche
H4098 Autres outils/matériels à levier manuels précisés
H4099 Outils/matériels à levier manuels, non précisés

Outils/matériels de percussion/à taillant, manuels

H4100 Marteau de forgeron, maillet
H4105 Marteau
H4110 Hache/merlin
H4115 Coin
H4120 Burin
H4198 Autres outils/matériels de percussion/à taillant manuels précisés
H4199 Outils/matériels de percussion/à taillant manuels non précisés

Outils/matériels de sciage, manuels

H4200 Scie à main, lame droite
H4205 Scie à chantourner
H4298 Autres outils/matériels de sciage manuels précisés
H4299 Outils/matériels de sciage manuels, non précisés

Outils/matériels de coupe/de découpage, manuels

H4300 Couteau non domestique
H4310 Plane
H4315 Paire de ciseaux
H4320 Ciseau à bois
H4325 Pinces coupantes
H4326 Cisailles à main
H4330 Tenailles
H4398 Autres outils/matériels de coupe/de découpage manuels (dont cutter), précisés
H4399 Outils/matériels de coupe/de découpage manuels, non précisés

Outils/matériels de vissage, manuels

H4400 Tournevis
H4410 Clé à écrous, clé de serrage
H4498 Autres outils/matériels de vissage manuels précisés
H4499 Outils/matériels de vissage manuels non précisés

Outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage, manuels

H4500 Perceuse, à main
H4510 Lime
H4515 Pierre à aiguiser
H4520 Alêne
H4530 Poinçon
H4598 Autres outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage manuels précisés
H4599 Outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage manuels, non précisés

Outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels

H4600 Pince multiprise
H4610 Serre-tube
H4698 Autres outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels précisés
H4699 Outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels, non précisés

Outils/matériels manuels, autre et non précisé

H4998 Outils/matériels manuels, autre précisés
H4999 Outils/matériels manuels, non précisés

OUTILS/MATÉRIELS DE PEINTURE, DE TRAVAUX D'AIGUILLE ET DE MESURAGE

Matériels de peinture

H5000 Pinceau
H5010 Racloir pour enlever la peinture
H5015 Papier émeri
H5098 Autres matériels de peinture précisés
H5099 Matériels de peinture non précisés

Outils pour travaux d'aiguille

H5100 Aiguille
H5105 Aiguilles à tricoter
H5112 Épingle à nourrice
H5120 Crochet de couture
H5198 Autres outils pour travaux d'aiguille précisés
H5199 Outils pour travaux d'aiguille non précisés

Outils de mesurage

H5500 Mètre pliant/mètre à ruban
H5510 Niveau
H5515 Pied à coulisse
H5598 Autres outils de mesurage précisés
H5599 Outils de mesurage non précisés

ÉCHELLE, ÉCHAFAUDAGE

Échelle, échafaudage

H6000 Escabeau, échelle domestique
H6010 Tréteau
H6020 Échafaudage
H6098 Échelle, autre précisée
H6099 Échelle, non précisée

OUTILS DE JARDINAGE

Outils de jardinage, mécaniques

H7000 Motoculteur, non précisé
H7010 Chasse-neige, non précisé
H7020 Tondeuse à gazon, mécanique
H7025 Cisaille à gazon, taille-gazon
H7040 Déchiqueteuse de jardin
H7050 Débroussailleuse
H7060 Taille-buissons, à moteur
H7098 Autres outils de jardinage mécaniques précisés
H7099 Outils de jardinage, mécaniques, non précisés

Outils de jardinage, manuels

H7100 Tondeuse à gazon, manuelle
H7105 Taille-buissons, sans moteur
H7107 Cisaille de jardinier, sans moteur
H7110 Sécateurs
H7112 Cisaille de jardinier, autre
H7115 Faucille
H7117 Faux
H7120 Bêche/pelle
H7122 Fourche
H7124 Piquet
H7126 Râteau
H7128 Déplantoir
H7130 Croc à fumier
H7135 Pelle de déneigement
H7140 Brouette
H7142 Rouleau à jardinage
H7160 Arrosoir
H7162 Tuyau de jardinage
H7198 Autres outils de jardinage manuels précisés
H7199 Outils de jardinage, manuels, non précisés

Outils/matériels de jardinage, autre et non précisé

H7998 Autres outils/matériels de jardinage précisés
H7999 Outils/matériels de jardinage, non précisés

Mobiler de bureau et de magasin

MACHINE DE BUREAU

Machine de bureau

I0000 Machine à écrire, électrique
I0005 Machine à écrire, non électrique
I0010 Micro-ordinateur
I0020 Calculatrice
I0030 Déchiqueteuse à papier
I0040 Photocopieuse
I0050 Boîte à dossiers, armoire à documents
I0098 Machine/appareil de bureau, autre précisé
I0099 Machine/appareil de bureau, non précisé

MOBILIER DE MAGASIN

Mobilier de magasin

I1000 Caisse enregistreuse, caisse
I1010 Bande transporteuse, tapis roulant
I1020 Chariot de supermarché, caddie (si caddie personnel voir P8030)
I1098 Autre mobilier de magasin précisé
I1099 Mobilier de magasin non précisé

MATÉRIEL D'ÉCRITURE/DE DESSIN

Matériel d'écriture/de dessin

I3000 Papier pour écrire, bloc
I3002 Feuille de papier, non précisée
I3010 Crayon
I3012 Stylo, plume
I3014 Gomme
I3016 Trombones
I3020 Règle
I3030 Taille-crayons
I3035 Couteau à papier, coupe-papier
I3040 Agrafeuse
I3050 Cachet (date, etc.), tampon de bureau
I3098 Autre matériel d'écriture/de dessin précisé
I3099 Matériel d'écriture/de dessin, non précisé

Équipement médico-technique, équipement de laboratoire

ÉQUIPEMENT MÉDICAL

Équipement médical

J0000 Aiguille hypodermique
J0010 Seringue
J0020 Bistouri
J0022 Aiguille à suture
J0030 Scie de chirurgie
J0038 Équipement de chirurgie, non précisé
J0040 Endoscope
J0050 Équipement de radiodiagnostic
J0055 Équipement d'anesthésie, non précisé
J0060 Appareil de diathermie par ondes courtes
J0062 Équipement de monitorage de patients
J0068 Respirateur, etc.
J0070 Stimulateur cardiaque
J0080 Thermomètre
J0082 Pansement
J0098 Autre équipement médical précisé
J0099 Équipement médical non précisé

ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE

Équipement de laboratoire

J5000 Séparateur de produits de laboratoire
J5010 Équipement d'analyses de laboratoire
J5020 Tube à essai
J5025 Tube en verre
J5030 Microscope
J5098 Autre équipement de laboratoire précisé
J5099 Équipement de laboratoire non précisé

Moyens de transport

VÉHICULE, PARTIE DE VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Véhicule, etc.

K0100 Voiture particulière
K0105 Camionnette, pick-up
K0110 Bus
K0115 Minibus
K0120 Camion, poids lourd
K0140 Kart
K0150 Véhicule tous terrains à moteur
K0180 Véhicule blindé
K0198 Autre véhicule précisé
K0199 Véhicule, non précisé

Remorque

K0200 Caravane
K0205 Remorque de voiture particulière
K0206 Remorque de poids lourd
K0208 Remorque de tracteur
K0210 Baraque de chantier (mobile)
K0298 Autre remorque précisée
K0299 Remorque, non précisée

Partie de véhicule

K0300 Portière de voiture
K0305 Portière de bus
K0307 Marchepied
K0308 Bus, autre partie
K0310 Hayon de voiture
K0320 Pneu de voiture
K0325 Roue de véhicule à moteur
K0330 Porte-bagages
K0350 Moteur de voiture, partie de moteur de voiture (batterie, voir R09)
K0370 Élévateur/rampe (camion, poids lourd)
K0398 Autre partie précisée de véhicule
K0399 Partie de véhicule, non précisée

Équipement de sécurité à l'intérieur d'un véhicule

K0700 Ceinture de sécurité
K0705 Siège auto (pour enfant)
K0707 Appuie-tête
K0720 Airbag, coussin gonflable
K0798 Autre équipement de sécurité précisé à l'intérieur d'un véhicule
K0799 Équipement de sécurité à l'intérieur d'un véhicule, non précisé

Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, autre et non précisé

K0998 Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, autre précisé
K0999 Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, non précisé

MOTOCYCLE, VÉLOMOTEUR, MOTONEIGE

Motocycle, vélomoteur, etc.

K1000 Cyclomoteur, motocycle
K1004 Side-car
K1010 Cyclomoteur à trois roues
K1020 Moto tous terrains
K1035 Cyclomoteur pour moto-cross
K1040 Vélomoteur
K1050 Motoneige
K1060 Scooter des neiges
K1098 Motocycle, vélomoteur, etc., autre précisé
K1099 Motocycle, vélomoteur, etc., non précisé

BICYCLETTE ET ACCESSOIRES DE BICYCLETTE

Bicyclette et accessoires

K2000 Vélo, bicyclette (pour adulte)
K2004 Vélo, bicyclette (pour enfant)
K2010 Roue de vélo
K2012 Pédale de vélo
K2014 Guidon de vélo
K2016 Pignons et chaîne de vélo
K2018 Phare de vélo
K2020 Panier pour guidon, sacoche de vélo
K2022 Antivol de vélo
K2026 Cataphote/ catadioptre pour vélo
K2028 Siège de vélo pour enfant
K2098 Vélo / bicyclette et accessoires, autre précisé
K2099 Vélo / bicyclette et accessoires, non précisé

CHEMIN DE FER, TRAMWAY

Chemin de fer, tramway

K3000 Rail
K3010 Train, locomotive, voiture (de train), wagon
K3020 Wagon à benne basculante
K3030 Tramway
K3035 Voie de funiculaire
K3037 Voie ferrée
K3098 Chemin de fer, tramway, autre précisé
K3099 Chemin de fer, tramway, non précisé

Câbles aériens

K3500 Câble aérien, téléphérique
K3598 Autre câble aérien, précisé
K3599 Câble aérien, non précisé

NAVIRE/BATEAU

Voilier à moteur et sans moteur

K4000 Bateau à voiles
K4098 Voilier à moteur et sans moteur, autre précisé
K4099 Voilier à moteur et sans moteur, non précisé

Bateau à moteur

K4100 Scooter des mers
K4105 Bateau de plaisance, canot automobile
K4110 Bateau de pêche
K4120 Paquebot, car-ferry
K4130 Cargo
K4139 Péniche aménagée, habitation flottante
K4140 Vedette
K4150 Hovercraft
K4160 Jet-ski
K4198 Autre bateau à moteur, sans voile, précisé
K4199 Bateau à moteur, sans voile, non précisé

Embarcations légères

K4200 Canoë
K4205 Kayak
K4210 Canot à l'aviron de course
K4220 Youyou, bateau à rames
K4230 Radeau de sauvetage, embarcation de sauvetage
K4235 Canot pneumatique
K4250 Planche à voile, windsurf
K4298 Autre embarcation légère précisée
K4299 Embarcation légère non précisée

Partie de navire/de bateau

K4300 Mât de bateau
K4315 Trapèze de bateau
K4320 Moteur, moteur hors-bord, partie de moteur de bateau
K4330 Pont des embarcations
K4340 Aube
K4342 Aviron
K4344 Tolet
K4350 Passerelle de navire
K4398 Autre partie de navire/de bateau précisée
K4399 Partie de navire/de bateau, non précisée

Équipement de sécurité en mer

K4400 Gilet de sauvetage
K4410 Bouée de sauvetage
K4498 Autre équipement de sécurité en mer précisé
K4499 Équipement de sécurité en mer, non précisé

Navires/bateaux, autres ou non précisés

K4998 Autre navire/bateau, précisé
K4999 Navire/bateau, non précisé

AÉRONEF

Avion de transport

K5000 Avion de passagers et de transport
K5010 Avion, privé
K5020 Hélicoptère
K5030 Vaisseau spatial
K5098 Autre avion de transport précisé
K5099 Avion de transport, non précisé

VÉHICULE À TRACTION ANIMALE

Véhicule à traction animale

K7000 Voiture hippomobile
K7010 Traîneau
K7098 Autre véhicule à traction animale précisé
K7099 Véhicule à traction animale, non précisé

AUTRE MOYEN DE TRANSPORT, PRÉCISÉ OU NON PRÉCISÉ

Autre moyen de transport, précisé ou non précisé

K9998 Autre moyen de transport, précisé
K9999 Moyen de transport, non précisé

Jouets

JOUETS

Jouets à roues portant le poids d'un enfant

L0000 Tricycle
L0010 Jouets à roues portant le poids d'un enfant, mécanisés
L0020 Kart pour enfants, caisse à savon
L0030 Trottinette, patinette (si sport : N1515)
L0098 Autres jouets à roues portant le poids d'un enfant précisés
L0099 Jouets à roues portant le poids d'un enfant, non précisés

Armes-jouets

L0100 Lance-pierre, jouet
L0110 Jeu de tir à l'arc, jouet
L0130 Pistolet à eau, jouet
L0198 Autres armes-jouets précisées
L0199 Armes-jouets non précisées

Modélisme

L0200 Modèle réduit d'avion
L0210 Panoplie de chimiste
L0220 Kits de construction
L0298 Autres jeux de modélismes, panoplies, précisés
L0299 Jeux de modélisme, panoplies, non précisés

Autres jouets

L9000 “Oeuf magique”/tamagotchi
L9010 Billes
L9015 Blocs de jeu de construction/Lego
L9020 Perles (jouet)
L9022 Corde à sauter (jouet)
L9030 Poupée, ours en peluche
L9032 Poussette de poupée
L9034 Mobilier de poupée
L9040 Cheval à bascule (jouet)
L9042 Jouet de construction, ex. pelle-jouet
L9044 Seau (jouet)
L9050 Copie exacte d'instruments de musique (jouet)
L9060 Jouet flottant/de bain
L9062 Costume, masque de déguisement
L9064 Fût/club de carnaval
L9070 Jouet électrique
L9072 Véhicules pour enfants
L9074 Ballon (jouet)
L9076 Boîte à jouets
L9078 Jeux
L9080 Frisbee
L9098 Autre jouet précisé
L9099 Jouet, non précisé

Instrument de musique, équipement photographique/optique

INSTRUMENT DE MUSIQUE

Instrument de musique (ampli, microphone voir E30)

M0000 Piano
M0010 Guitare électrique
M0020 Instrument à vent
M0098 Autre instrument de musique précisé
M0099 Instrument de musique, non précisé

ÉQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE/OPTIQUE

Équipement photographique/optique

M1000 Appareil photo
M1010 Caméra vidéo
M1015 Écran de projection
M1020 Projecteur et accessoires
M1030 Jumelles, télescope
M1035 Loupe
M1098 Autre équipement photographique/optique précisé
M1099 Équipement photographique/optique, non précisé

Équipement de sport (armes utilisées pour les sports, voir X0)

ÉQUIPEMENT DE JEUX DE BALLE

Balle

N0000 Ballon de football
N0002 Ballon de hand-ball
N0006 Balle de tennis
N0008 Volant de badminton
N0010 Balle de ping-pong, balle de tennis de table
N0012 Ballon de basket
N0014 Ballon de volley
N0016 Balle de base-ball
N0030 Ballon de rugby
N0040 Balle de squash
N0045 Balle de thèque, de cricket
N0050 Palet de hockey sur glace
N0055 Balle de hockey
N0060 Balle de softball
N0062 Balle de bandy
N0070 Ballon de water-polo
N0098 Autre balle, ballon de sport précisé
N0099 Balle, ballon de sport, non précisé

Balles pleines

N0100 Boule de billlard
N0110 Boule de bowling
N0120 Boule de croquet
N0130 Palet de pierre de curling
N0140 Balle de golf
N0198 Autre balle pleine de jeu, précisée
N0199 Balle pleine de jeu, non précisée

Raquette, crosse pour jeu de balle

N0200 Raquette de tennis
N0205 Raquette de badminton
N0208 Raquette de tennis de table
N0210 Batte de base-ball
N0214 Club de golf
N0216 Raquette de squash
N0218 Batte, cricket
N0220 Croquet
N0228 Batte non précisée
N0230 Crosse de hockey sur glace
N0235 Crosse de hockey
N0240 Crosse de jeu (bandy)
N0260 Queue de billard
N0298 Raquette, crosse pour jeu de balle, autre précisée
N0299 Raquette, crosse pour jeu de balle, non précisée

Autre équipement pour jeu de balle

N0900 Poteau de but
N0905 Filet de tennis
N0910 Court de tennis, gravillon
N0915 Court de tennis, autre
N0920 Filet de badminton
N0925 Filet de tennis de table
N0930 Table de tennis de table
N0940 Gant de base-ball
N0950 Table de billard
N0960 Allée de bowling
N0965 Quille
N0968 Arceau de croquet
N0998 Autre équipement pour jeu de balle précisé
N0999 Équipement pour jeu de balle, non précisé

ÉQUIPEMENT DE SKI, DE LUGE, DE PATINAGE ET DE SPORT À ROULETTES

Ski

N1000 Ski de slalom
N1005 Ski de randonnée
N1010 Télémark
N1020 Ski pour saut à ski
N1030 Miniski
N1040 Surf de neige
N1098 Autre ski précisé
N1099 Ski, non précisé

Bâton de ski

N1100 Bâton de slalom
N1110 Bâton de ski de randonnée
N1198 Autre bâton de ski précisé
N1199 Bâton de ski, non précisé

Fixation de ski

N1200 Fixation de slalom
N1210 Fixation de ski de randonnée
N1298 Autre fixation de ski précisée
N1299 Fixation de ski, non précisée

Équipement pour sport de luge

N1300 Luge
N1302 Planche de traîneau/luge
N1305 Luge munie d'un volant de direction
N1310 Speedoluge
N1315 Luge-siège
N1320 Traîneau de pulk
N1398 Autre équipement précisé pour sport de luge
N1399 Équipement pour sport de luge, non précisé

Équipement de patinage

N1400 Patins de hockey sur glace
N1410 Patins de bandy
N1415 Patins de patinage artistique
N1420 Patins de vitesse
N1488 Patins, non précisés
N1498 Autre équipement de patinage précisé
N1499 Équipement de patinage non précisé

Équipement de sport à roulettes

N1500 Planche à roulettes
N1510 Patins à roulettes
N1515 Trottinette, patinette (si jouet, voir L0030)
N1520 Skis à roulettes
N1598 Autre équipement de sport à roulettes précisé
N1599 Équipement de sport à roulettes, non précisé

Installations pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes

N1600 Remonte-pente
N1620 Plan de glace artificiel, couvert, ex. patinoire
N1630 Piste de skate
N1698 Autre installation pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, précisée
N1699 Installation pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, non précisée

Équipement pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, autre et non précisé

N1998 Autre équipement précisé pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes
N1999 Équipement non précisé pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes

ÉQUIPEMENT DE GYMNASTIQUE, DE BODY-BUILDING ET D'ATHLÉTISME

Équipement de gymnastique et de body-building

N2000 Poutre de gymnastique
N2002 Barres parallèles
N2008 Espaliers
N2012 Corde lisse pour la gymnastique
N2014 Anneaux de gymnastique
N2016 Tapis de gymnastique
N2018 Tremplin
N2022 Trampoline
N2024 Mini-trampoline
N2030 Saute moutons
N2032 Cheval d'arçons
N2036 Cheval de bois, sautoir
N2040 Agrès, musculation

N2042 Haltère
N2050 Punching-ball
N2052 Gant de boxe
N2060 Tatami
N2070 Bicyclette d'exercice
N2098 Autre équipement de gymnastique et de body-building précisé
N2099 Équipement de gymnastique et de body-building, non précisé

Équipement d'athlétisme, y compris pistes

N2100 Piste synthétique pour l'athlétisme
N2104 Piste en cendrée pour l'athlétisme
N2110 Fosse de saut en hauteur
N2112 Fosse de saut à la perche
N2114 Fosse de sautoir
N2116 Perche (pour saut)
N2120 Marteau (pour lancer)
N2124 Javelot
N2126 Disque (à lancer)
N2180 Haie (pour l'athlétisme)
N2198 Autre équipement d'athlétisme précisé
N2199 Équipement d'athlétisme, non précisé

Équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme, autre et non précisé

N2998 Autre équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme précisé
N2999 Équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme non précisé

ÉQUIPEMENT DE SPORTS NAUTIQUES

Équipement de natation, de baignade et de plongée

N3000 Ski nautique
N3005 Surf
N3010 Équipement de plongée à l'air
N3015 Équipement de plongée en apnée
N3018 Équipement de plongée avec tuba
N3020 Combinaison de surf
N3098 Autre équipement de natation, de baignade et de plongée précisé
N3099 Équipement de natation, de baignade et de plongée, non précisé

ÉQUIPEMENT D'AUTRES SPORTS

Équipement d'équitation

N8000 Éperon
N8005 Étrier
N8010 Bride
N8015 Selle de cheval
N8098 Équipement d'équitation, autre précisé
N8099 Équipement d'équitation, non précisé

Aéronef de sport

N8100 Deltaplane
N8104 Parachute
N8106 Planeur (aile)
N8110 Aéroplane ultra-léger
N8120 Ballon, mongolfière
N8130 Planeur à moteur
N8198 Autre aéronef de sport précisé
N8199 Aéronef de sport, non précisé

Matériel de pêche individuel (matériel industriel, voir H20)

N8200 Canne à pêche, canne à lancer
N8205 Ligne
N8210 Hameçon
N8212 Flotteur de ligne
N8298 Autre matériel de pêche précisé
N8299 Matériel de pêche, non précisé

Matériel de camping (appareil de chauffage à feu découvert, voir E50)

N8300 Tente de camping
N8305 Sac de couchage
N8320 Matelas pneumatique
N8325 Corde de tente
N8328 Piquet de tente
N8398 Matériel de camping, autre précisé
N8399 Matériel de camping, non précisé

Équipement pour tir au pigeon d'argile

N8400 Pigeon d'argile
N8405 Machine à lancer les pigeons d'argile
N8498 Autre équipement pour tir au pigeon d'argile/ ball-trap, précisé
N8499 Équipement pour tir au pigeon d'argile/ ball-trap, non précisé

Équipement d'escalade

N8700 Paroi d'escalade
N8798 Autre équipement d'escalade précisé
N8799 Équipement d'escalade, non précisé

Équipement de sports et de loisirs, autre et non précisé

N8998 Autre équipement de sports et de loisirs précisé
N8999 Équipement de sports et de loisirs, non précisé

Vêtements, produits de soin pour bébés et effets personnels

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Éléments/accessoires de vêtement

P0000 Bouton
P0010 Fermeture à glissière
P0020 Lacet de chaussure
P0098 Autres éléments/accessoires de vêtement précisés
P0099 Éléments/accessoires de vêtement non précisés

Vêtements

P0100 Manteau
P0102 Vêtements imperméables, cirés
P0104 Cape
P0108 Casquette
P0110 Chapeau
P0112 Écharpe, cache-nez
P0114 Gants, moufles
P0116 Robe, jupe
P0118 Pantalon
P0120 Veste pour équitation
P0122 Chemise
P0130 Sous-vêtements
P0132 Chaussettes, collant, bas
P0140 Short
P0142 Lingerie de nuit, chemise de nuit
P0146 Pyjama
P0148 Robe de chambre
P0150 Maillot de bain
P0152 Bonnet de bain
P0160 Vêtements de sport, autres précisés
P0170 Vêtements de sécurité
P0198 Autres vêtements précisés
P0199 Vêtements, non précisés

CASQUE

Casque

P1000 Casque de protection
P1010 Casque de skieur
P1020 Bombe
P1040 Casque de cycliste
P1050 Casque de motocycliste/de cyclomotoriste (casque antichoc)
P1098 Autre casque précisé
P1099 Casque, non précisé

CHAUSSURES/ARTICLES CHAUSSANTS

Chaussure de sport

P2000 Chaussures de jogging
P2010 Chaussures de football
P2020 Chaussures de slalom
P2030 Chaussures de randonnée
P2040 Chaussures de coureur (à crampons)
P2098 Autres chaussures/bottines de sport précisées
P2099 Chaussures/bottines de sport, non précisées

Bottine

P2100 Bottine de cuir
P2110 Bottine de caoutchouc
P2198 Autre bottine précisée
P2199 Bottine, non précisée

Chaussure basse

P2200 Chaussons
P2205 Sabots, chaussures en bois
P2298 Autre chaussure basse précisée
P2299 Chaussure basse, non précisée

Chaussure/article chaussant, autres et non précisés

P2900 Chaussures de sécurité
P2910 Sandales
P2920 Chaussures à talons hauts
P2930 Nus pieds
P2935 Semelles uniquement
P2998 Chaussure/article chaussant, autre précisé
P2999 Chaussure/article chaussant, non précisé

ÉQUIPEMENT DE SOIN POUR BÉBÉS

Équipement de soin pour bébés

P3000 Couches, langes, plastique
P3005 Tétine, biberon
P3010 Pot de chambre pour bébé
P3020 Matelas à langer
P3025 Chauffe-biberon
P3030 Baignoire pour bébé
P3098 Autre équipement de soin pour bébés précisé
P3099 Équipement de soin pour bébés, non précisé

ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT POUR BÉBÉS/ENFANTS

Équipement de transport pour bébés/enfants

P4000 Sac kangourou
P4002 Harnais de sécurité, rênes, porte bébé (dans lit, landau)
P4005 Cadre porte-bébé
P4010 Landau
P4020 Poussette
P4030 Porte-bébé
P4098 Autre équipement de transport pour bébés/enfants précisé
P4099 Équipement de transport pour bébés/enfants, non précisé

ARTICLE DE SOIN/D'HYGIÈNE INDIVIDUEL/LE

Matériel pour les soins capillaires

P5000 Miroir à main
P5005 Peigne
P5007 Brosse à cheveux
P5010 Produits capillaires
P5020 Sèche-cheveux
P5025 Épingle à cheveux
P5030 Fer à friser
P5098 Autre matériel précisé pour les soins capillaires, accessoires
P5099 Matériel pour les soins capillaires, accessoires, non précisé

Soins de la peau et des ongles

P5100 Savon
P5104 Huiles pour le bain
P5106 Crème pour les mains/le corps
P5110 Déodorant
P5115 Parfum
P5118 Talc
P5120 Produits de beauté, maquillage, cosmétiques
P5122 Démaquillant
P5124 Vernis à ongles
P5126 Dissolvant
P5130 Lime à ongles
P5134 Pince à ongles
P5136 Ciseaux à ongles
P5198 Soins de la peau et des ongles, autres précisés
P5199 Soins de la peau et des ongles, non précisés

Hygiène bucco-dentaire

P5200 Brosse à dents (inclus électrique)
P5210 Dentifrice
P5215 Cure-dent
P5218 Fil dentaire
P5298 Hygiène bucco-dentaire, autre précisé
P5299 Hygiène bucco-dentaire, non précisé

Ustensiles de rasage

P5300 Lame de rasoir
P5310 Rasoir électrique
P5398 Autres ustensiles de rasage précisés
P5399 Ustensiles de rasage, non précisés

Autre article de soin/d'hygiène individuel/le

P5900 Mouchoirs en papier
P5905 Rouleau de papier hygiénique
P5908 Tampon de coton
P5910 Ouate
P5912 Coton tige
P5916 Tampon hygiénique
P5998 Autre article de soin/d'hygiène individuelle, précisé
P5999 Article de soin/d'hygiène individuelle, non précisé

BIJOUX, LUNETTES/VERRES DE CONTACT, AUTRES EFFETS PERSONNELS

Bijoux

P6000 Bague
P6010 Montre
P6098 Autres bijoux précisés
P6099 Bijoux, non précisés

Lunettes, verres de contact

P6100 Lunettes de soleil
P6110 Lunettes
P6120 Verres de contact, rigides
P6122 Verres de contact, souples
P6128 Verres de contact, autres
P6130 Verres de contact, liquides nettoyants
P6140 Lunettes de sécurité
P6198 Autres lunettes, verres de contact précisés
P6199 Lunettes, verres de contact, non précisés

Autres effets personnels

P6900 Argent, pièces de monnaie
P6910 Clés
P6920 Parapluie
P6998 Autres effets personnels précisés
P6999 Effets personnels, non précisés

APPAREILS, AIDES À LA MARCHE

Appareils d'aides à la marche

P7000 Audiophone
P7010 Fausses dents
P7015 Appareil d'orthodontie
P7020 Membre artificiel
P7030 Canne
P7034 Béquille
P7036 Pointe à chaussure/ à bâton
P7040 Déambulateur (à roues)
P7050 Fauteuil roulant
P7060 Fauteuil roulant électrique
P7065 Siège d'aisance
P7098 Autres appareils d'aides à la marche précisés
P7099 Appareils d'aides à la marche, non précisés

ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT, BAGAGES

Équipement de transport, bagages

P8000 Valise
P8002 Sac
P8008 Panier
P8010 Sac à dos / cartable
P8020 Malle de cabine
P8025 Caisse d'emballage
P8030 Chariot ou caddie (personnel pour courses) (caddie de magasin, voir I1020)
P8098 Équipement de transport, bagages, autres précisés
P8099 Équipement de transport, bagages, non précisés

Denrées alimentaires, boissons, tabac

DENRÉES ALIMENTAIRES

Viande et volaille

Q0000 Os (alimentaire)
Q0098 Autre viande et volaille, précisée
Q0099 Viande et volaille, non précisée

Poisson et fruits de mer

Q0100 Arête de poisson
Q0198 Poisson et fruits de mer, autre précisés
Q0199 Poisson et fruits de mer, non précisés

Produits laitiers et œufs

Q0200 Lait, crème
Q0210 Fromage
Q0220 Crème glacée
Q0230 Oeufs
Q0298 Autres produits laitiers et œufs, précisés
Q0299 Produits laitiers et oeufs, non précisés

Légumes, baies, fruits, oléagineux

Q0300 Légume, racine, champignon
Q0310 Fruits
Q0320 Noix
Q0398 Légumes, baies, fruits, oléagineux, autres précisés
Q0399 Légumes, baies, fruits, oléagineux, non précisés

Chocolat, sucreries

Q0400 Sucreries, bonbon
Q0410 Chewing-gum
Q0498 Chocolat, sucreries, autres précisés
Q0499 Chocolat, sucreries, non précisés

Graisses et liquides chauds (eau bouillante, voir Y01)

Q0500 Beurre, margarine
Q0510 Graisses et huiles, autres
Q0520 Jus de viande, sauce
Q0530 Potage, bouillon, chauds
Q0550 Vapeur de cuisson, de friture
Q0598 Graisses et liquides chauds, autres précisés
Q0599 Graisses et liquides chauds, non précisés

Autres aliments

Q0900 Aliments surgelés
Q0910 Pain
Q0920 Biscuits
Q0930 Gâteaux, galettes
Q0998 Autres aliments précisés
Q0999 Aliments, non précisés

BOISSONS

Boissons non alcoolisées

Q3000 Café
Q3010 Thé
Q3020 Eau minérale
Q3030 Soda
Q3098 Autre boisson non alcoolisée précisée
Q3099 Boisson non alcoolisée, non précisé

Boissons alcoolisées

Q3200 Bière
Q3210 Vin
Q3220 Eaux-de-vie
Q3298 Autre boisson alcoolisée précisée
Q3299 Boisson alcoolisée non précisée

Autres boissons

Q3900 Cacao, boisson chocolatée
Q3998 Autre boisson précisée
Q3999 Boisson, non précisé

TABAC, TABAC À PRISER, ACCESSOIRES DE FUMEUR

Tabac, tabac à priser, accessoires de fumeur

Q7000 Cigares
Q7005 Cigarettes
Q7010 Tabac fort
Q7020 Tabac à mâcher
Q7025 Tabac à priser
Q7030 Fume-cigarette
Q7040 Pipe à tabac
Q7098 Tabac, tabac à priser, accessoire de fumeur, autre précisé
Q7099 Tabac, tabac à priser, accessoire de fumeur, non précisé

Produits chimiques, détergents, produits pharmaceutiques

PRODUITS CHIMIQUES

Alcool industriel

R0000 Alcool dénaturé (dénaturant non précisé)
R0005 Alcool à 90
R0010 Méthanol
R0020 Isopropanol ou autres alcools similaires
R0022 Alcool butylique
R0024 Alcool éthylique
R0026 Alcool isopropylique
R0098 Autre alcool industriel, précisé
R0099 Alcool industriel, non précisé

Solvant organique, produit pétrolier

R0100 Paraffine
R0105 Essence
R0110 Benzène
R0115 Gazole
R0120 Essence pour briquet, gaz
R0130 White spirit
R0140 Essence de térébenthine
R0142 Diluant/décapant
R0150 Dissolvant pour colle
R0160 Hydrocarbures aromatiques (ex. toluène, xylène)
R0170 Glycols, glycolates
R0174 Hydrocarbures chlorés (ex. trichloroéthane)
R0180 Asphalte liquide
R0198 Autres solvants organiques, produit pétrolier, précisés
R0199 Solvants organiques, produit pétrolier, non précisés

Produits chimiques corrosifs

R0200 Soude caustique (lessive)
R0205 Chaux
R0210 Dégraissant
R0214 Nettoyant à sec
R0216 Ammoniaque
R0218 Autres produits alcalins (basiques), non précisés
R0220 Acide fluorhydrique
R0222 Acide sulfurique
R0224 Acide nitrique
R0226 Acide hydrochlorique
R0228 Acide fort, autre
R0230 Peroxydes organiques
R0298 Autre produit chimique corrosif précisé
R0299 Produit chimique corrosif, non précisé

Gaz/vapeur/fumée

R0300 Fumée d'un feu
R0304 Gaz d'échappement de voiture
R0310 Gaz de fertilisant
R0312 Gaz de brasage ou de soudage
R0320 Gaz lacrymogène
R0330 Gaz suffocants (ex. chlore, gaz nitreux)
R0334 Dioxyde de carbone
R0336 Monoxyde de carbone
R0340 Oxyde d'azote
R0342 Dioxyde de soufre
R0350 Gaz de distribution publique
R0360 Gaz en bouteille
R0398 Gaz/vapeur/fumée, autre précisé
R0399 Gaz/vapeur/fumée, non précisé

Produits chimiques agricoles, biocides

R0400 Fertilisants
R0410 Herbicides
R0415 Fongicides
R0420 Insecticides pour animaux domestiques
R0424 Antimite et tue-mouches, boules de naphtaline
R0426 Insecticides
R0430 Mort-aux-rats, raticide
R0498 Autres produits chimiques agricoles, biocides précisés
R0499 Produits chimiques agricoles, biocides, non précisés

Explosifs, produits pyrotechniques

R0500 Explosif, poudre à canon
R0510 Feux d'artifices
R0598 Autres explosifs, produits pyrotechniques précisés
R0599 Explosifs, produits pyrotechniques, non précisés

Colle, colle de pâte

R0600 Colle avec durcisseur
R0610 Colle à papier
R0698 Colle, colle de pâte, autre précisée
R0699 Colle, colle de pâte, non précisée

Gaz liquides

R0700 Air liquide
R0710 Hydrogène liquide
R0720 Azote liquide
R0730 Gaz liquéfié
R0798 Autres gaz liquides précisés
R0799 Gaz liquides non précisés

Autres produits chimiques

R0900 Peinture, teinture, vernis
R0910 Révélateur, créosote
R0920 Goudron, poix
R0930 Graisse (non alimentaire)
R0940 Huile moteur
R0945 Huile de coupe
R0950 Eau de refroidissement du radiateur
R0954 Antigel
R0956 Liquide de freins
R0960 Glace carbonique
R0970 Pile de montre, de radio, de lampe de poche
R0975 Accumulateur, batterie
R0998 Autres produits chimiques précisés
R0999 Produits chimiques, non précisés

SAVONS, PRODUITS D'ASTIQUAGE ET DÉTERGENTS

Savons, produits d'astiquage et détergents

R3000 Détergent/lessive (en poudre)
R3002 Produit lessiviel liquide à laver le linge
R3004 Détachant
R3010 Antirouille
R3020 Détersif pour lave-vaisselle
R3022 Nettoyant universel
R3024 Détartrant (crème / liquide)
R3028 Produit à lustrer
R3030 Produit blanchissant (ex. chlore)
R3035 Détergent toilettes
R3040 Désinfectants
R3045 Désodorisants
R3050 Lustrant à vitres
R3052 Encaustique (meubles)
R3056 Cire à parquet
R3058 Brillant pour métaux
R3059 Lustrant, non précisé
R3060 Tampons de récurage
R3065 Décapant à four
R3098 Savons, produits d'astiquage et détergents, autres précisés
R3099 Savons, produits d'astiquage et détergents, non précisés

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Médicaments non-narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux

R6000 Acide acétylsalicylique (aspirine)
R6005 Paracétamol
R6009 Analgésiques, autres précisés
R6010 Médicaments antirhumatismaux non stéroïdes
R6015 Antirhumatismaux
R6098 Autres médicaments non narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux précisés
R6099 Médicaments non narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non précisés

Médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques

R6100 Barbituriques
R6105 Somnifères autres
R6110 Tranquillisants (sédatifs)
R6120 Antidépresseurs
R6130 Neuroleptiques
R6198 Autres médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques, précisés
R6199 Médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques, non précisés

Opiacés, narcotiques, psychodysleptiques

R6200 Alcaloïdes de l'opium
R6204 Opioïdes synthétiques
R6206 Méthadone
R6208 Morphine
R6210 Médicaments contre le mal des transports
R6220 Amphétamine
R6230 Cocaïne
R6235 Héroïne
R6240 Cannabis
R6250 LSD
R6298 Autres opiacés, narcotiques, psychodysleptiques précisés
R6299 Opiacés, narcotiques, psychodysleptiques, non précisés

Médicaments agissant sur le système nerveux central et autonome

R6300 Médicaments anticholinergiques (ex. atropine)
R6305 Médicaments adrénergiques (ex. adrénaline, éphédrine)
R6310 Bêtabloquants (ex. propanolol)
R6320 Médicaments antiépileptiques
R6398 Autres médicaments précisés agissant sur le système nerveux central et autonome
R6399 Médicaments agissant sur le système nerveux central et autonome, non précisés

Préparation hormonale et succédané synthétique

R6400 Pilule contraceptive
R6405 Oestrogènes et progestérone
R6410 Stéroïdes anaboliques
R6420 Corticostéroïdes
R6430 Hormones hypophysaires et hypothalamiques
R6440 Antidiabétiques (ex. insuline)
R6445 Hormones thyroïdiennes
R6448 Agents antithyroïdiens
R6498 Préparation hormonale et succédané synthétique, autre précisée
R6499 Préparation hormonale et succédané synthétique, non précisée

Antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapiques

R6500 Pénicilline
R6510 Antibiotiques aminoglucosidiques
R6520 Sulfamides
R6530 Cytostatiques (bloquants cellulaires)
R6598 Autres antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapiques précisés
R6599 Antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapiques, non précisés

Autres produits pharmaceutiques

R6900	Préparation contenant du fer
R6904	Préparation vitaminique
R6906	Préparation au fluor
R6910	Glucosides de la digitale
R6920	Hypotenseur
R6930	Produits pharmaceutiques à usage externe
R6940	Antitussif
R6944	Gouttes nasales
R6946	Collyre
R6948	Gouttes auriculaires
R6950	Produit contenant de la nicotine (chewing-gum, etc.)
R6960	Médecine vétérinaire
R6998	Autres produits pharmaceutiques précisés
R6999	Produits pharmaceutiques, non précisés

Emballages, récipients

EMBALLAGES, RÉCIPIENTS

Emballage en verre

S0000 Bouteille en verre
S0005 Capsule, bouchon
S0010 Récipient en verre, bonbonne en verre
S0015 Pot à confiture
S0098 Autre emballage en verre, précisé
S0099 Emballage en verre, non précisé

Emballage en métal

S0100 Canette
S0110 Boîte à bière
S0120 Aérosol
S0130 Boîtes de conserves, autres
S0198 Autre emballage en métal précisé
S0199 Emballage en métal, non précisé

Emballage en plastique

S0200 Bouteille en plastique
S0210 Récipient en plastique
S0298 Autre emballage en plastique précisé
S0299 Emballage en plastique, non précisé

Sachet, sac

S0300 Sachet en plastique
S0310 Sac en plastique
S0320 Sachet en papier
S0398 Autre sachet, sac, précisé
S0399 Sachet, sac, non précisé

Récipient, caisse, boîte

S0400 Fût, tonneau
S0406 Bac à ordures
S0410 Poubelle
S0420 Caisse de bière et d'eau
S0430 Boîte en carton
S0440 Boîte à outils
S0498 Récipient, caisse, boîte, autre précisé
S0499 Récipient, caisse, boîte, non précisé

Emballage industriel

S0500 Palette de chargement
S0504 Marchandise emballée
S0510 Conteneur
S0520 Barrique
S0530 Prélart
S0598 Emballage industriel, autre précisé
S0599 Emballage industriel, non précisé

Autres emballages, récipients, accessoires d'emballage

S0900 Emballage de sécurité enfants
S0910 Tube
S0920 Feuille d'aluminium, plastique, etc.
S0930 Papier d'emballage, autres emballages en papier
S0932 Ficelle, corde
S0936 Ruban adhésif
S0940 Élastique
S0998 Autres emballages, récipients, accessoires d'emballage précisés
S0999 Emballages, récipients, accessoires d'emballage, non précisés

Être humain, animaux, produits et accessoires pour animaux, liquides organiques du corps humain et des animaux

ÊTRE HUMAIN

Personne

T0000 Personne
T0010 Foule

ANIMAL

Mammifère

T1000 Chien
T1002 Chat
T1004 Lapin/hamster
T1010 Cheval
T1012 Ane, mule
T1014 Chameau
T1018 Animal de trait, autre
T1020 Vache
T1030 Mouton
T1034 Chèvre
T1040 Cochon
T1050 Rats, souris
T1098 Autre mammifère précisé
T1099 Mammifère, non précisé

Reptile, amphibien

T1200 Vipère
T1202 Serpent à sonnettes
T1204 Cobra
T1209 Serpent venimeux
T1210 Monstre de Gila
T1214 Krait
T1216 Lézard
T1220 Crocodile
T1222 Alligator
T1298 Autre reptile, amphibien, précisé
T1299 Reptile, amphibien, non précisé

Oiseaux

T1300 Volaille, poulet
T1310 Canards
T1320 Oiseau de volière
T1398 Autre oiseau, précisé
T1399 Oiseau, non précisé

Poisson, animal marin

T1400 Méduse
T1402 Méduse urticante
T1410 Anémone de mer
T1412 Oursin
T1420 Corail
T1429 Animal marin venimeux
T1498 Poisson, animal marin, autre précisé
T1499 Poisson, animal marin, non précisé

Insecte

T1500 Guêpe
T1502 Abeille, bourdon
T1504 Moustique
T1506 Tique
T1510 Papillon
T1512 Fourmi blanche, termite
T1520 Scorpion
T1530 Araignée venimeuse (ex. tarentule)
T1540 Mille-pattes venimeux
T1598 Autre insecte précisé
T1599 Insecte, non précisé

Autre animal et animal non précisé

T1998 Autre animal précisé
T1999 Animal, non précisé

LIQUIDES ORGANIQUES DU CORPS HUMAIN ET DES ANIMAUX

Liquides organiques du corps humain et des animaux

T2000 Sang
T2004 Liquides organiques
T2006 Pus
T2010 Vomi
T2014 Matières fécales
T2016 Urine
T2098 Liquides organiques du corps humain et des animaux, autres précisés
T2099 Liquides organiques du corps humain et des animaux, non précisés

PRODUITS ET ACCESSOIRES POUR ANIMAUX

Produits et accessoires pour animaux (médecine vétérinaire, voir R69)

T3000	Panier de chien
T3002	Corbeille de chat
T3004	Écuelle
T3010	Collier de chien
T3020	Aliments pour animaux
T3030	Cage pour animaux
T3032	Cage à oiseaux
T3040	Aquarium
T3070	Tapette, piège à souris
T3098	Produits et accessoires pour animaux, autre précisés
T3099	Produits et accessoires pour animaux, non précisés

Armes, matériel de guerre

ARMES (INCLUS ARMES UTILISÉES POUR DES SPORTS)

Tir à l'arc (jouet, voir L01)

X0000 Flèche
X0005 Arc
X0010 Jeu de fléchettes
X0098 Tir à l'arc, autre précisé
X0099 Tir à l'arc, non précisé

Équipement d'escrime

X0100 Fleuret
X0110 Épée d’escrime
X0115 Sabre
X0120 Épée (autre que d’escrime)
X0125 Dague, poignard
X0198 Équipement d'escrime, autre précisé
X0199 Équipement d'escrime, non précisé

Arme à feu, arme de poing

X0200 Pistolet (inclus revolver)
X0208 Carabine à air comprimé
X0210 Fusil de chasse
X0215 Fusil
X0230 Balle (pour fusil)
X0235 Balle de plomb (pour fusil)
X0298 Arme à feu, arme de poing, autre précisée
X0299 Arme à feu, arme de poing, non précisée

MATÉRIEL DE GUERRE (Véhicule, voir K0)

Artillerie, y compris munitions

X5000 Mitraillette
X5010 Canon
X5020 Canon sans recul
X5030 Mortier
X5040 Obus de mortier, cartouche
X5098 Autre artillerie, y compris munitions, précisée
X5099 Artillerie, y compris munitions, non précisée

Mines

X5500 Mine terrestre
X5598 Autre mine, précisée
X5599 Mine, non précisée

Armes et matériel de guerre, autre précisé ou non précisé

X9998 Armes et matériel de guerre, autres précisés
X9999 Armes et matériel de guerre, non précisés

Élément naturel, plantes et arbres

ÉLÉMENT NATUREL

Neige, glace

Y0000 Neige
Y0002 Plaque épaisse de glace
Y0004 Glaçon naturel
Y0010 Grêle
Y0012 Boule de neige
Y0098 Neige, glace, autre précisée
Y0099 Neige, glace, non précisée

Eau

Y0100 Inondation
Y0110 Pluie
Y0198 Autre eau, précisée (dont flaque d’eau)
Y0199 Eau, non précisée

Élément naturel, autre et non précisé

Y0900 Rayons solaires
Y0910 Vent
Y0920 Froid
Y0924 Chaleur
Y0930 Activité volcanique
Y0932 Tremblement de terre
Y0934 Avalanche, glissement de terrain
Y0940 Éclair
Y0950 Feu, flamme
Y0998 Autre élément naturel précisé
Y0999 Élément naturel, non précisé

VÉGÉTAUX ET ACCESSOIRES DE JARDIN

Petites plantes

Y1000 Champignons
Y1010 Racines/bulbes
Y1098 Autres petites plantes précisées
Y1099 Petites plantes, non précisées

Buissons, épineux

Y1100 Haie
Y1104 Épineux
Y1110 Fruits des bois
Y1198 Buissons, épineux, autres précisés
Y1199 Buissons, épineux, non précisés

Arbre, branche, tronc d'arbre

Y1200 Branche, rameau, non précisé
Y1210 Tronc d'arbre
Y1220 Souche
Y1298 Arbre, tronc, autre, précisé (également en cours d'abattage)
Y1299 Arbre, tronc, non précisé

Autres plantes et accessoires de jardin

Y1900 Plantes en pot
Y1910 Échalas, tuteurs, piquet de jardin
Y1920 Pot de fleurs
Y1925 Terreau, terre de rempotage
Y1998 Autres végétaux, accessoires de jardin, précisés
Y1999 Végétaux, accessoires de jardin, non précisés

Autre et produit non précisé

ISOTOPES, RAYONS

Isotopes, rayons

Z0000 Faisceau de soudage
Z0010 Rayons X
Z0020 Courant électrique
Z0030 Isotopes
Z0098 Isotopes, rayons, autre précisés
Z0099 Isotopes, rayons, non précisés

AUTRE ET PRODUIT NON PRÉCISÉ

Autre et produit non précisé

Z9900 Déchets, non précisés
Z9910 Barre, perche, non précisée
Z9940 Surface, non précisée
Z9998 Autre produit précisé
Z9999 Produit non précisé

Annexe

Mode d’emploi du logiciel de saisie

Chargement du logiciel

Le logiciel EPAC est destiné à permettre la saisie des données de l’Enquête permanente sur les accidents de la vie courante. Il est utilisable en monoposte compatible PC, équipé d’une version d’access 1997 ou postérieure. Il est constitué de 3 fichiers :

EPAC.mde
Code.mde
Donnees.mde

Ces bases de données doivent être localisés sur le même répertoire du disque dur.

Ouverture du logiciel

Positionner le curseur sur le fichier EPAC.mde. Double-cliquer.
On arrive sur la page d’accueil.

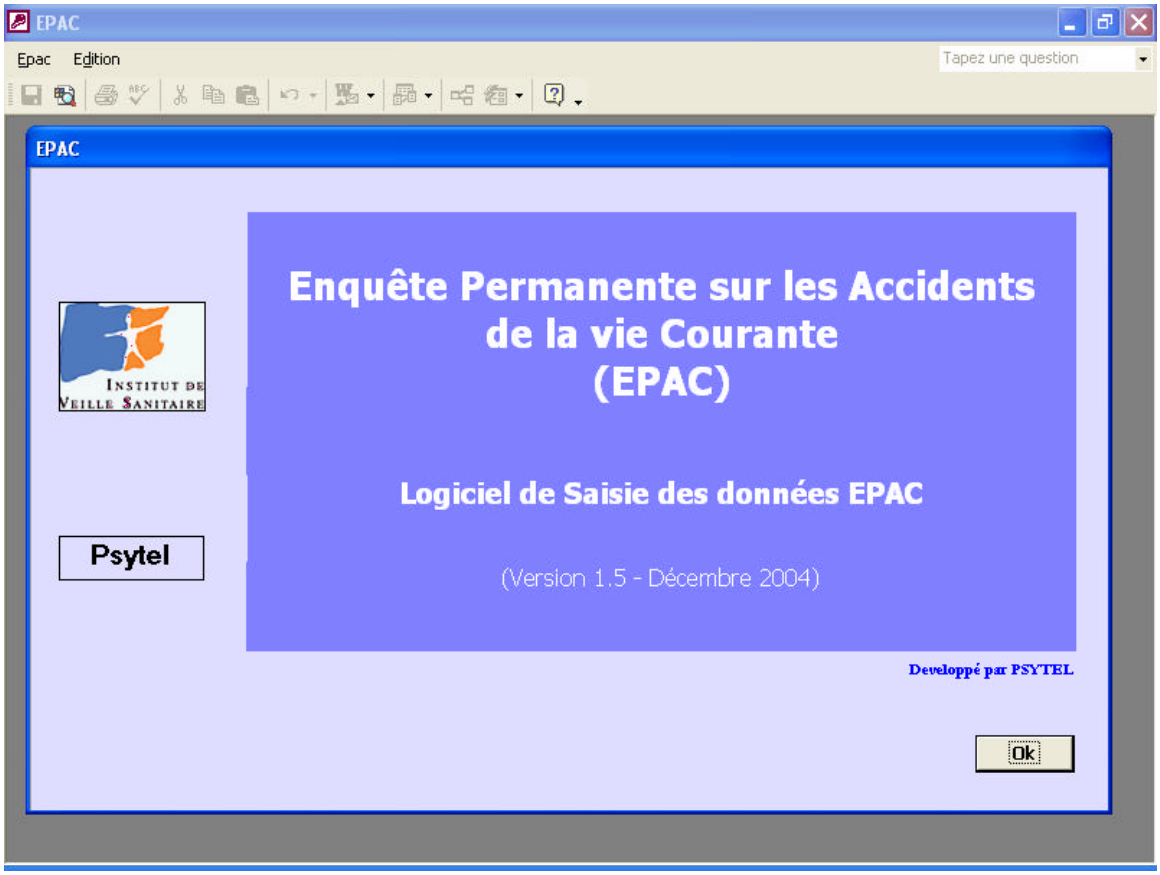

Cliquer sur OK pour arriver au menu.

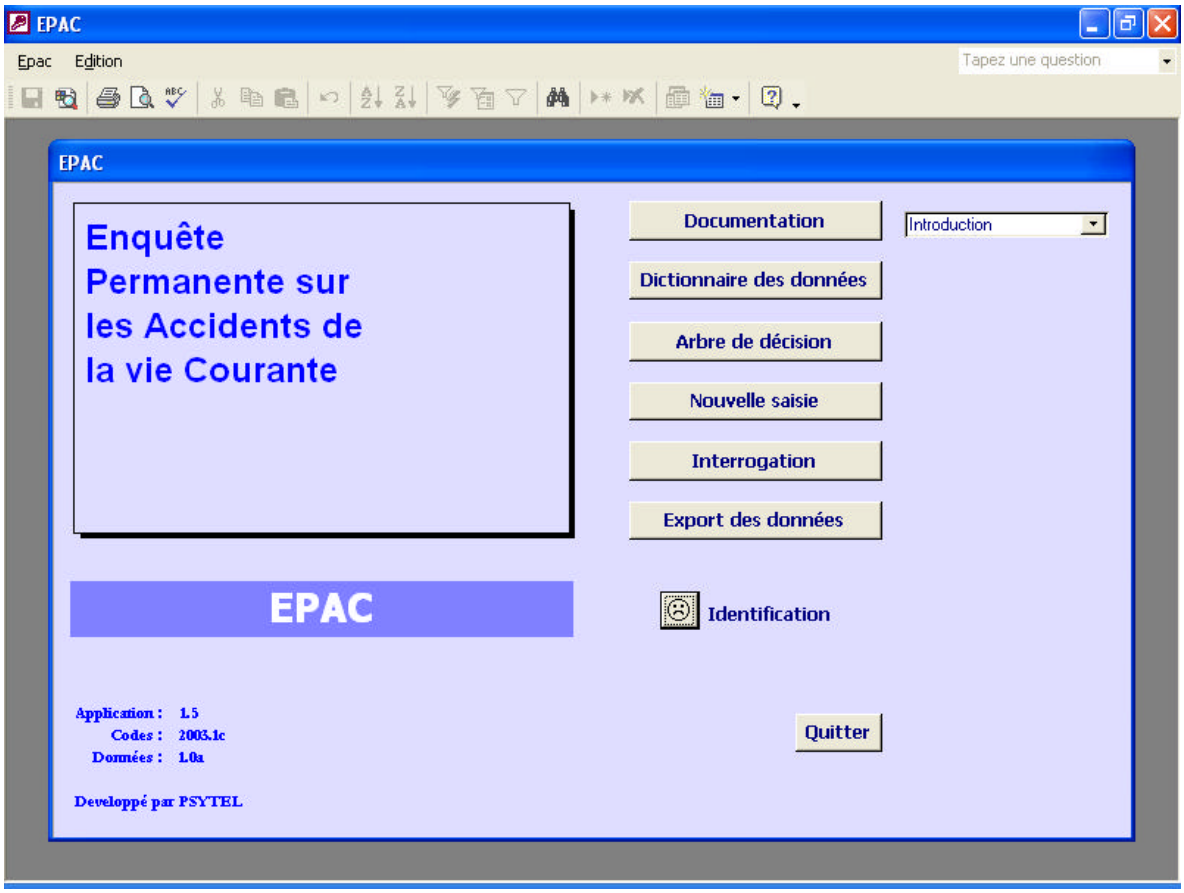

Saisie de données

Pour saisir des données, il est nécessaire de s'identifier, en cliquant sur « identification », puis en tapant l'identifiant dans la case « identité », et le mot de passe dans la case « mot de passe ». Cliquer sur OK.
Note : pour connaître vos codes d'identification et votre mot de passe, adressez-vous a l'unité traumatismes du Département maladies chroniques et traumatismes de l'InVS.

Dans le sommaire, positionner le curseur sur « nouvelle saisie », cliquer.
On se retrouve sur le masque de saisie d'un accident de la vie courante.

Les différents items sont répartis en deux onglets:

L'onglet principal comprend les items 3 à 7, 18 à 40 et 42 à 45.

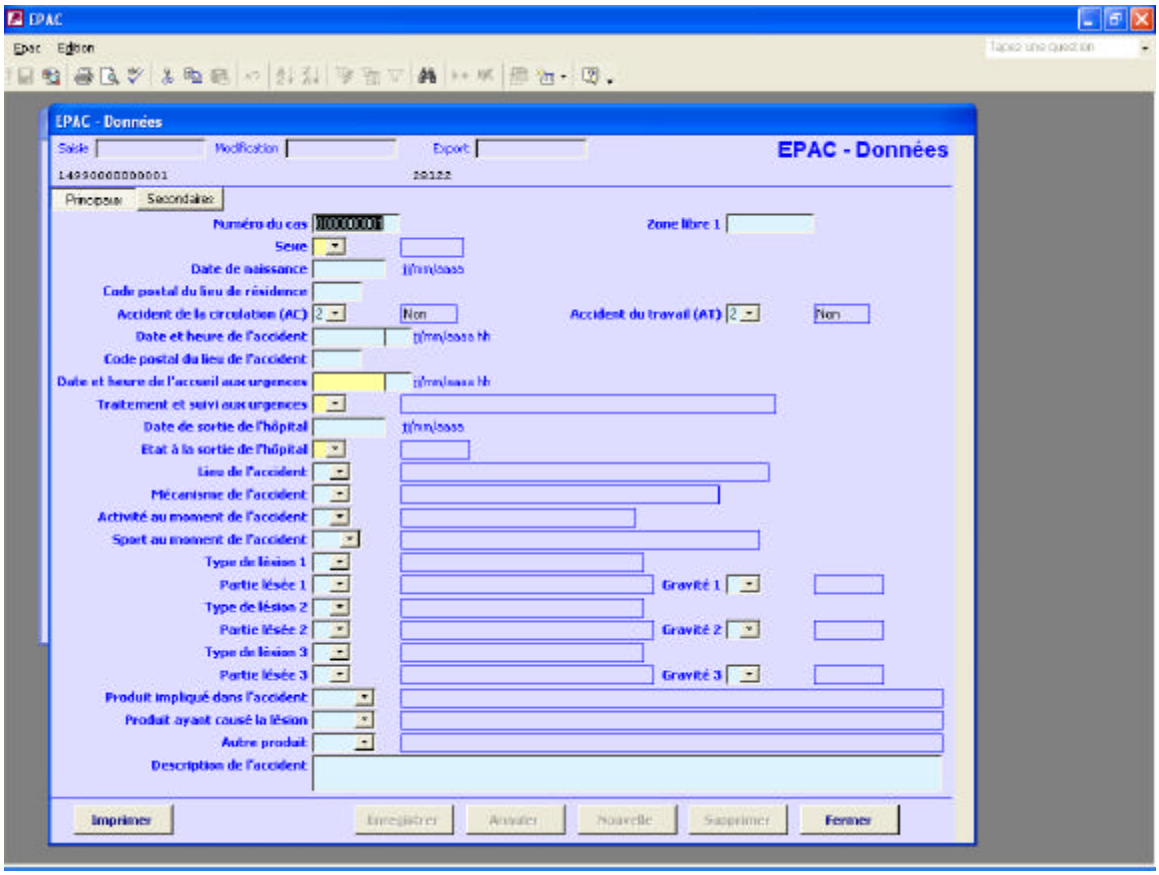

L'onglet secondaire comprend les 13 autres items (1 et 2, 8 à 17 et 41).

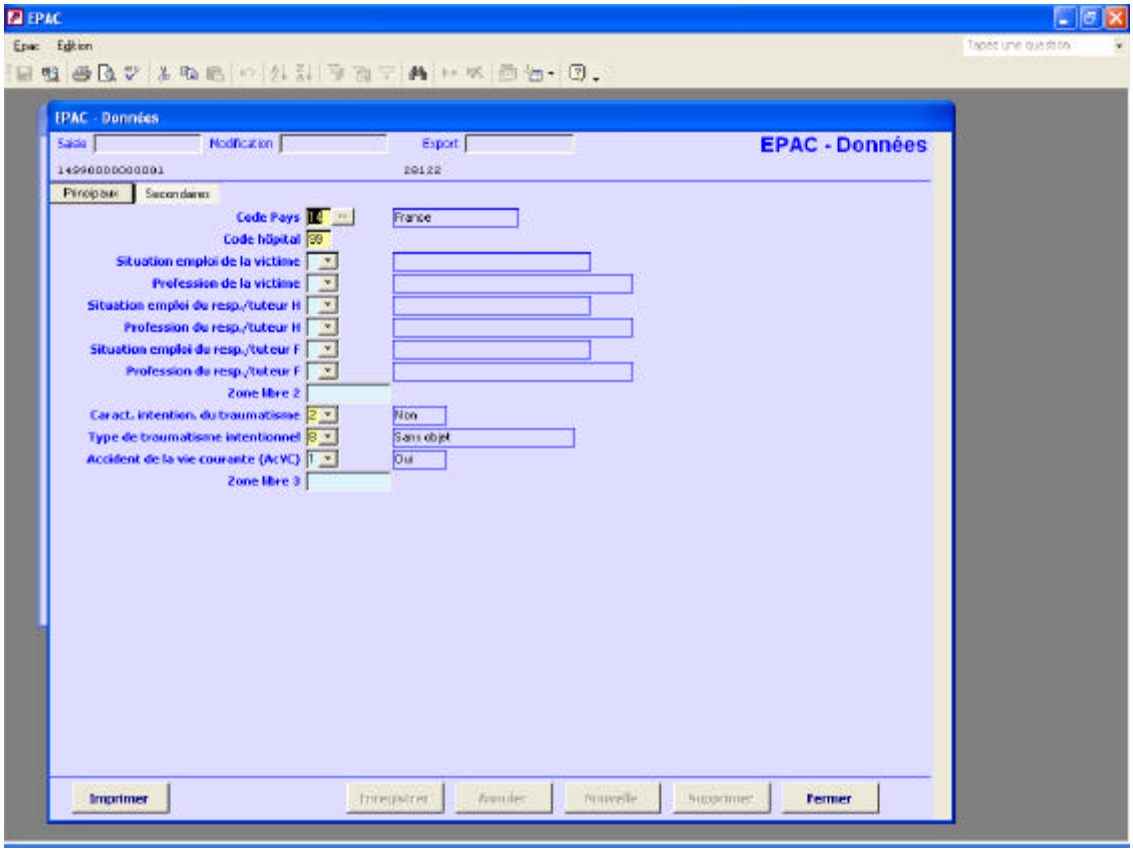

Saisir les données conformément aux règles d'enregistrement décrites précédemment en terminant par le commentaire libre. Enregistrer.

Pour enregistrer un deuxième accident, cliquer sur « nouvelle », et saisir les données de la même manière, puis cliquer sur enregistrer.

Recommencer l'opération autant de fois qu'il y a d'accidents à enregistrer.

Pour quitter le masque de saisie, cliquer sur « fermer ».

Remarque :
Des listes de valeurs possibles sont disponibles pour la plupart des items. Ces listes sont celles de la version française de la nomenclature européenne V2000, en ce qui concerne le traitement et suivi aux urgences, le lieu, le mécanisme, l'activité, le sport, le type de lésion, la partie lésée et les produits.
Par exemple, pour accéder aux codes des produits, il faut cliquer sur « … », ce qui fait apparaître une fenêtre. Saisir le terme correspondant au produit recherché, choisir dans la liste proposée le code qui convient le mieux à l'accident.

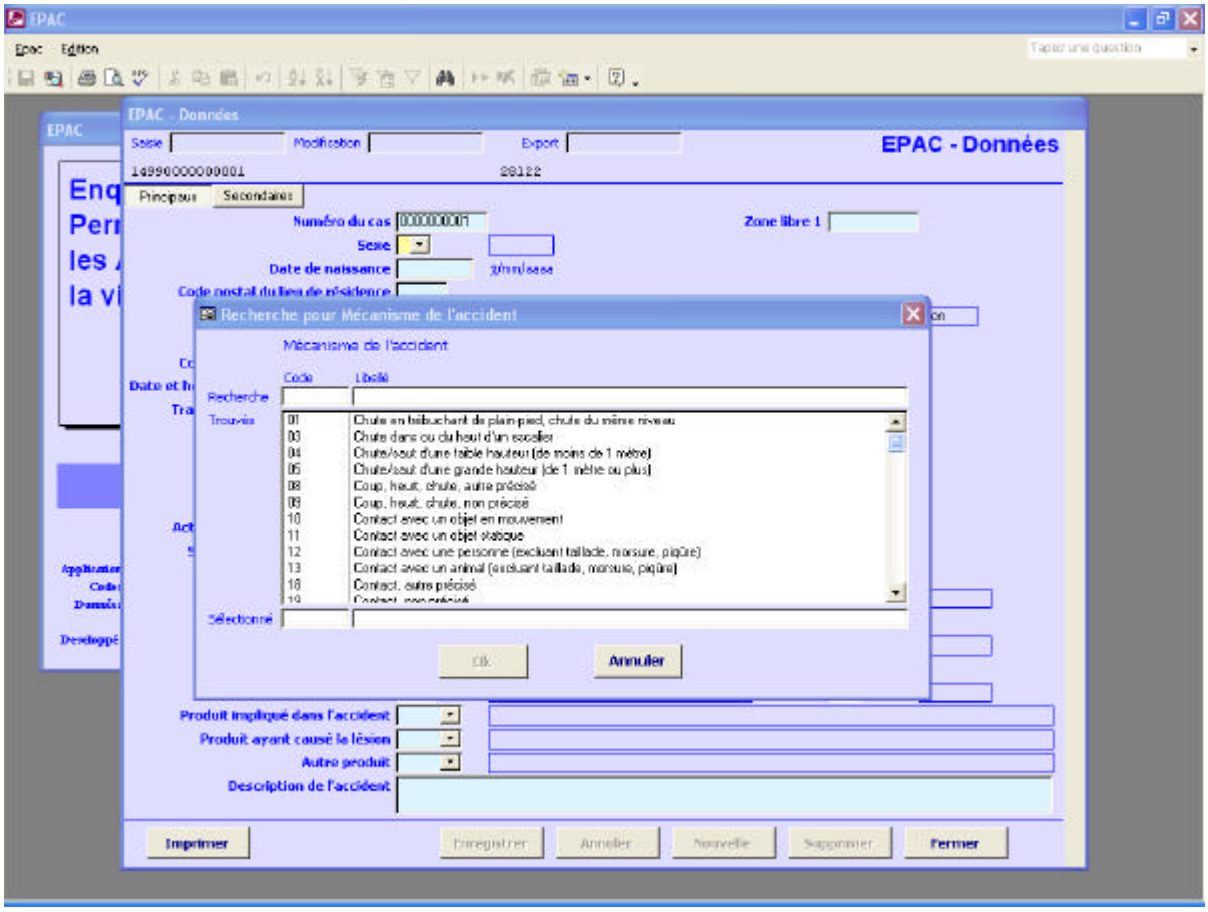

Consultation des données saisies

La consultation des données saisies se fait par la fonction « interrogation » disponible dans le sommaire. En cliquant sur cette fonction, on accède à une fenêtre qui permet de sélectionner les enregistrements selon les valeurs spécifiées de 3 variables différentes.

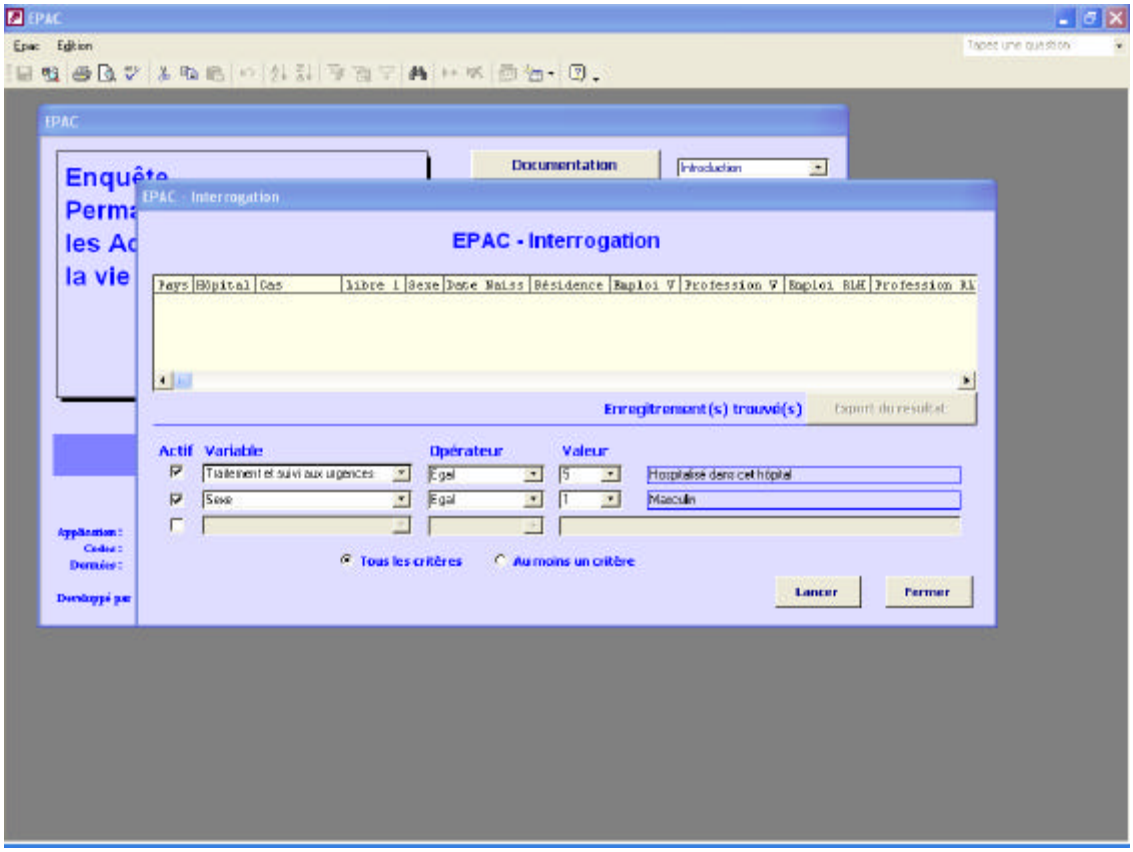

Si l'on souhaite visualiser l'ensemble des enregistrements saisis, on peut par exemple sélectionner selon la variable « code pays » puis l'opérateur « égal » puis la valeur « 14 » (qui correspond à la France).

On peut aussi faire des sélections restrictives, par exemple sélectionner les enregistrements correspondants à des accidentés hommes venus aux urgences à une date déterminée, et hospitalisés, en utilisant les variables : sexe = 1, date de l'accueil aux urgences = la date choisie, traitement et suivi aux urgences = 5.

Extraction des données saisies

L'extraction des données saisies se fait par la fonction « export des données ». En cliquant sur cette fonction, on accède à une fenêtre qui permet de sélectionner les enregistrements selon les valeurs spécifiées de deux dates : date de début et date de fin. L'extraction inclut les enregistrements des deux dates limites.

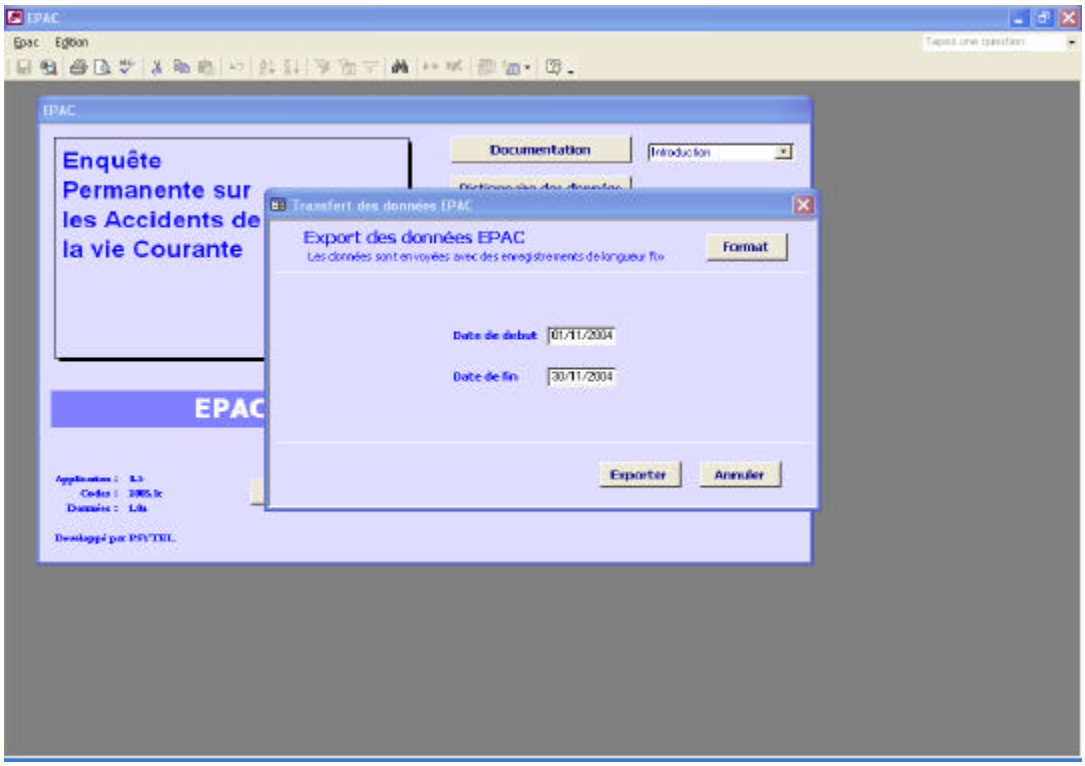

Cliquer sur exporter, ceci génère un fichier ASCII qui est sauvegardé sur disque dur.

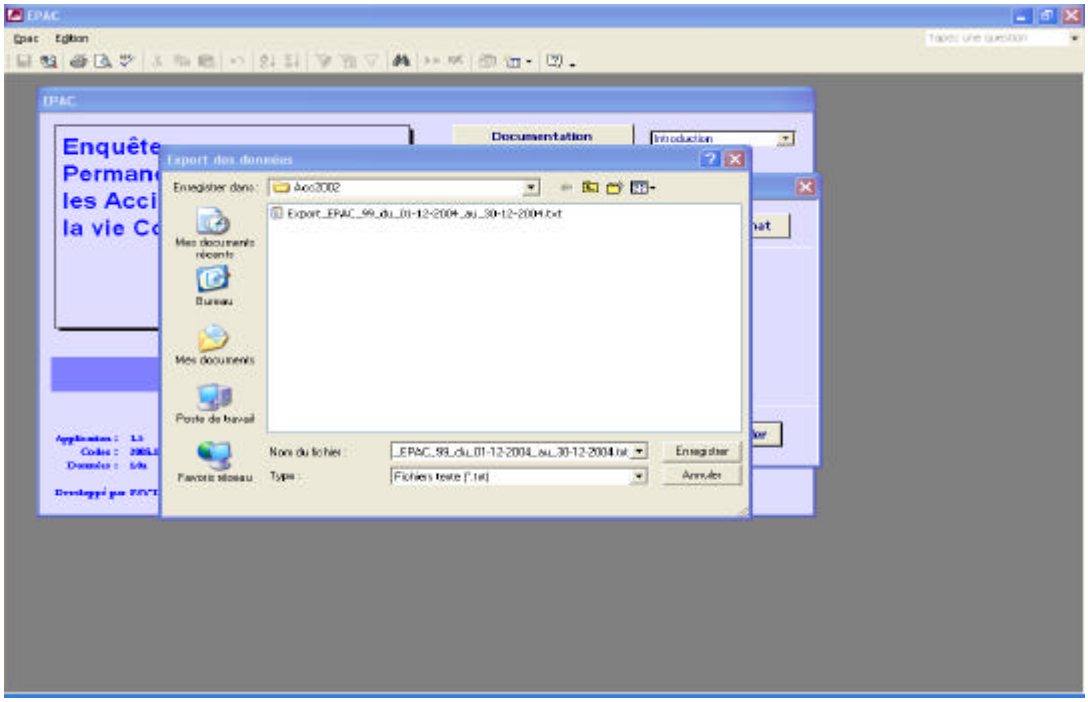

Aides disponibles

Documentation : ensemble du document V2000, qui comporte des définitions sur les traumatismes, un arbre de décision, les codes, etc.

Dictionnaire des données : on accède directement aux codes des items de la nomenclature V2000 utilisée par le logiciel : traitement et suivi aux urgences, lieu, mécanisme, activité, sport, type de lésion, partie lésée et produits.

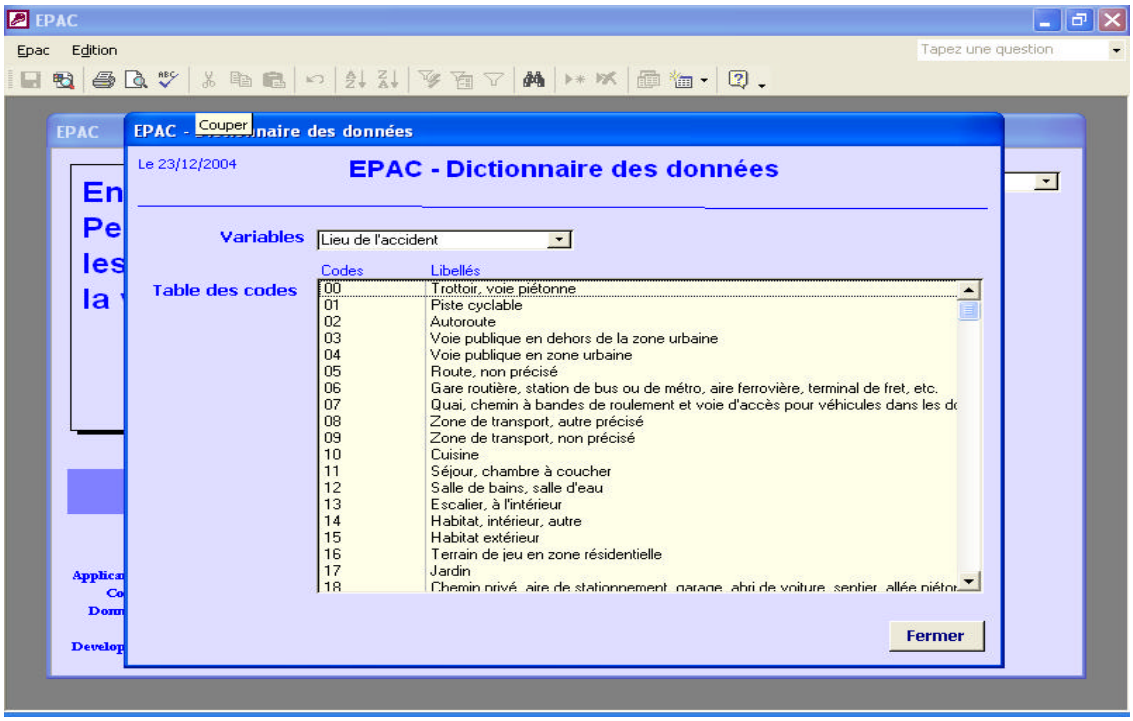
EPAC
Epac Edition
Tapez une question
Couper
EPAC - naire des données
Le 23/12/2004
EPAC - Dictionnaire des données
Variables
Lieu de l'accident
Table des codes
Codes
Libellés
00 Trottoir, voie piétonne
01 Piste cyclable
02 Autoroute
03 Voie publique en dehors de la zone urbaine
04 Voie publique en zone urbaine
05 Route, non précisé
06 Gare routière, station de bus ou de métro, aire ferrovière, terminal de fret, etc.
07 Quai, chemin à bandes de roulement et voie d'accès pour véhicules dans les d
08 Zone de transport, autre précisé
09 Zone de transport, non précisé
10 Cuisine
11 Séjour, chambre à coucher
12 Salle de bains, salle d'eau
13 Escalier, à l'intérieur
14 Habitat, intérieur, autre
15 Habitat extérieur
16 Terrain de jeu en zone résidentielle
17 Jardin
Fermer

Arbre de décision : on accède spécifiquement à l'arbre de décision qui aide à déterminer si un traumatisme est ou non un accident de la vie courante.

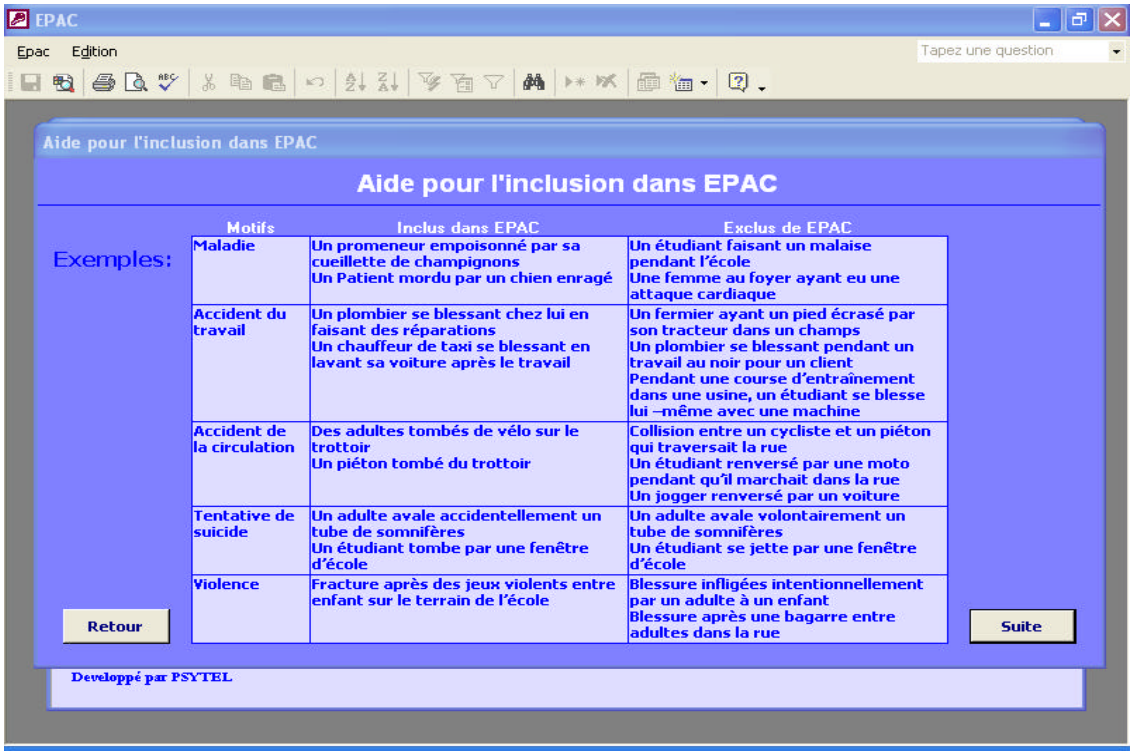
EPAC
Epac Edition
Tapez une question
Aide pour l'inclusion dans EPAC
Aide pour l'inclusion dans EPAC
Exemples:
Motifs
Inclus dans EPAC
Exclus de EPAC
Maladie
Un promeneur empoisonné par sa cueillette de champignons
Un Patient mordu par un chien enragé
Un étudiant faisant un malaise pendant l'école
Une femme au foyer ayant eu une attaque cardiaque
Accident du travail
Un plombier se blessant chez lui en faisant des réparations
Un chauffeur de taxi se blessant en lavant sa voiture après le travail
Un fermier ayant un pied écrasé par son tracteur dans un champs
Un plombier se blessant pendant un travail au noir pour un client
Pendant une course d'entraînement dans une usine, un étudiant se blesse lui –même avec une machine
Accident de la circulation
Des adultes tombés de vélo sur le trottoir
Un piéton tombé du trottoir
Collision entre un cycliste et un piéton qui traversait la rue
Un étudiant renversé par une moto pendant qu'il marchait dans la rue
Un jogger renversé par un voiture
Tentative de suicide
Un adulte avale accidentellement un tube de somnifères
Un étudiant tombe par une fenêtre d'école
Un adulte avale volontairement un tube de somnifères
Un étudiant se jette par une fenêtre d'école
Violence
Fracture après des jeux violents entre enfant sur le terrain de l'école
Blessure infligées intentionnellement par un adulte à un enfant
Blessure après une bagarre entre adultes dans la rue
Retour
Suite
Developpé par PSYTEL